

Année universitaire 2020 - 2021

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>Master Ingénierie de la Santé :</p> <p>Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master DiaMed pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.</p> <p>En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité, est obligatoire pour le rattrapage.</p> <p>Dans le cadre de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.</p> <p>Master Santé Publique :</p> <p>L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.</p> <p>La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation</p>	<p>Etudes Médicales :</p> <p>La présence aux Travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. Une copie de ce document devra être adressée dans les 72 heures suivant chaque TD au bureau du service de scolarité par les enseignants.</p> <p>En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable du TD ou auprès du bureau de la scolarité. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté « défaillant ». Les résultats de l'UE et du semestre ne seront pas calculés.</p> <p>La présence aux enseignements donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité.</p> <p>Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant</p>

<p>En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.</p> <p>En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.</p>	<p>n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session</p> <p>Etudes de Maïeutique :</p> <p>L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire</p> <p>Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.</p>
--	--

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées : oui

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>Master Ingénierie de la Santé parcours Diagnostic Biomédical (DiaMed) Nombre d'absence toléré : 3</p> <p>Au-delà trois absences non justifiées, l'étudiant(e) peut être déclaré(e) défaillant par le responsable du Master.</p> <p>Master Santé Publique Pas d'évaluation continue</p>	

Modalités de compensation

Indiquer pour chaque type de formation les modalités de compensation appliquées.

Etudes de Médecine	Etudes de Maïeutique
<p>CYCLE 1 Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 10/20 à une UE ou un EC est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.</p> <p>CYCLE 2 Les deux semestres sont compensables entre eux. Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments</p>	<p>Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 10/20 à une UE ou un EC est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.</p>

constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.	
--	--

Notes éliminatoires retenues :

Filière Médecine :

cycle 1 : 10/20

cycle 2 : 8/20 (strictement inférieure)

Filière Maïeutique : 10/20

Ergothérapie : 9/20 à l'UE et 8/20 à l'EC

Orthoptie : 8/20

Orthophonie :

cycle 1 : 8/20

cycle 2 : 10/20

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2020 - 2021

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable 21 septembre 2020

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 22 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES)

Année 2020/2021

I - Réglementation

Conformément à la loi du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants ;

*Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première commune aux études de santé ;
Conformément aux arrêtés du 22 mars 2011 « relatifs au régime des études en vue des diplômes de formation générale en Sciences Médicales, en Sciences Pharmaceutiques et en Sciences Odontologiques »*

Conformément à l'arrêté du 19 juillet 2011 « relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en Sciences Maïeutiques »

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire fixe les coefficients des unités d'enseignement et les modalités de réorientation à l'issue du second semestre pour la première année commune des études en santé.

II - Organisation générale de la PACES

A. Dispositions générales

La première année commune aux études de santé a une durée d'un an et prépare à la sélection par concours pour les filières des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. Elle est commune aux 4 filières. Une convention spécifique permet l'entrée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy par le biais de la filière Médecine.

Une convention spécifique permet également l'entrée à Polytech de Clermont-Ferrand par le biais d'un classement obtenu avec des coefficients spécifiques pour chaque UE commune.

Conformément à l'article L. 631.1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans chacune des filières à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé est arrêté chaque année conjointement par le Ministre chargé de la santé et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée par écrit à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et déposée au Service de la Formation – Pôle PACES dans le premier mois de la rentrée universitaire. Passé ce délai, l'inscription comptera pour une année.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune aux études de santé, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition des Directeurs des Unités de Formation et Recherche de Santé concernés. Ces dérogations ne peuvent excéder 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2^{ème} année des études en Sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (art. 12 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

Ces dérogations sont accordées aux étudiants ayant rencontré au cours de leur année ou de leurs années, des difficultés graves ayant perturbé le déroulement des études ou des épreuves du candidat.

La procédure de dépôt des demandes de triplement sera affichée en même temps que les résultats des concours. Toutes les demandes doivent être justifiées et appuyées de toutes pièces justificatives utiles déposées avant la date limite. Les triplements étant contingentés, la date limite de dépôt de dossier est impérative, tous les dossiers devant être examinés simultanément pour des raisons d'équité ; les demandes parvenues hors délai ne pourront pas être considérées.

Un étudiant ayant choisi une filière et s'étant vu proposer une place dans cette filière ne peut prétendre à déposer une demande de triplement sous prétexte de souhaiter une autre filière. S'il ne souhaite pas s'engager dans une filière et préfère, à la place, tenter une demande de triplement, il ne doit pas mentionner cette filière parmi ses choix.

B. Programme

Les enseignements de la PACES sont assurés par les UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie, d'Odontologie et par l'Ecole de Sages-Femmes. Les enseignements peuvent aussi être assurés par des enseignants d'autres UFR ou d'autres universités.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 et ses annexes.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours de la première année commune des études de santé est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques et dirigés.

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignement communes aux quatre filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. S'y ajoutent :

- durant le premier semestre, une information sur les différentes professions correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale
- durant le second semestre, une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques à chacune des filières.

Les UE communes représentent 448 heures d'enseignement et correspondent à 50 crédits ECTS. Les UE spécifiques représentent 50 heures pour les filières médecine et maïeutique et 49 heures pour les

filières pharmacie et odontologie. Chaque UE spécifique correspond à 10 crédits ECTS. (**Tableaux Contrôle des Connaissances pages 5, 6 et 7**)

C. Organisation des concours

Les épreuves des concours se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire.

A l'issue de la première période, les épreuves portent sur l'enseignement commun reçu au cours de celle-ci, organisé en quatre unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière conduisant à établir quatre classements différents.

A l'issue de la deuxième période, les épreuves portent sur les enseignements communs et spécifiques reçus au cours de celle-ci. Les enseignements communs sont organisés en 4 unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière. A ces enseignements communs s'ajoute(nt) l'/les unité(s) d'enseignement spécifique(s) à la/les filière(s) choisie(s) par l'étudiant.

Les épreuves sont organisées uniquement sous forme d'épreuves terminales et anonymes.

Les épreuves portant sur l'unité d'enseignement « Santé, Société, Humanité » sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle. Les épreuves rédactionnelles font l'objet d'une double correction (article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

D. Convocation aux épreuves

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage. Il n'y aura aucune convocation individuelle.

L'accès des salles de composition est interdit à tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. L'étudiant n'est pas autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.

Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche.

L'usage de la calculatrice sera autorisé pour certaines épreuves. Les références de la calculatrice et les épreuves concernées seront portées à la connaissance des étudiants via un affichage et/ou dans les consignes du concours envoyées via l'espace numérique de travail (ENT).

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

2020/2021

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 1

Tableau 1

UE COMMUNES

UE COMMUNES		1 ^{er} SEMESTRE					COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 1 - Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	10	90	69	21	QCM	2 heures	10	11	9	13	8	Pr SAPIN Pr CHAVIGNON
UE 2 - La cellule et les tissus	10	91	77	14*	QCM	2 heures	10	10	10	9	12	Pr GUEIRARD Pr VAGO Pr BRUGNON
UE 3 - Organisation des appareils et des systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1 ^{ère} partie)	6	56	37	19**	QCM	1 heure	6	6	7	5	6	Pr AVAN Pr RANCHON-COLE
UE 4 - Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	27	23	4**	QCM	1 heure	4	4	4	4	4	Pr BOIRE Dr OUCHCHANE Pr RANCHON-COLE
Total 1^{er} semestre	30	264	206	58			30	31	30	31	30	

* TD en salles dont une partie en ligne sur plate-forme pédagogique

** TD en ligne sur plate-forme pédagogique

2020/2021

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 2

UE COMMUNES

UE COMMUNES 2 ^{ème} SEMESTRE							COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 3 - Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2 ^{ème} partie)	4	41	21	20*	QCM	1 heure	4	4	5	4	2	Pr AVAN Pr GAUMET
UE 5 - Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	4	37	37		QCM	1 heure	4	5	5	3	5	Pr FILAIRE Dr CIVIALE
UE 6 - Initiation à la connaissance du médicament	4	36	36		QCM	1 heure	4	4	2	5	2	Pr BEYSSAC Pr AUTHIER
UE 7 - Santé, Société, Humanité												
SSH 1 : Histoire, philosophie et psychologie		24	24		QCM		3	3	3	3	5	Pr GERBAUD Pr SAUVANT-ROCHAT
SSH 2 : Droit, éthique et déontologie	8	20	20		Question rédactionnelle	2 heures	2	2	2	2	4	
SSH 3 : Santé publique		26	26		Question(s) rédactionnelle(s) avec calcul(s)		3	3	3	3	2	
Total 2^{ème} semestre	20	184	164	20			20	21	20	20	20	

* 14 heures de TD en ligne sur la plate-forme pédagogique 6 heures de TD en salle par groupes

2020/2021

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 3

UE SPECIFIQUES

2 ^{ème} SEMESTRE - UE SPECIFIQUES								
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Coefficients	Noms des responsables enseignants
UE spécifique Pharmacie	10	49	39	10			20	Pr VENNAT
Introduction à la botanique		22	14	8				
Alcaloïdes et huiles essentielles		6	4	2	QCM	1 heure 15	16	
Les opérations pharmaceutiques		11	11					
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	
UE spécifique Médecine/Kiné	10	50	50				20	Pr SAKKA
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	3	
Anatomie des membres et du rachis		27	27		QCM	1 heure	11	
UE spécifique Maïeutique	10	50	50				20	Dr VERONESE/Pr GALLOT
Unité fœto placentaire		15	15					
Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein		20	20		QCM	1 heure 30	18	
Anatomie du petit bassin chez la femme		7	7					
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
UE spécifique Odontologie	10	49	49				20	Pr LEROI/Pr VAGO
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Morphogenèse et organogenèse cranio-faciale		16	16		QCM	40 minutes	8	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	

III- Organisation particulière de la PACES

A. 1^{er} semestre

a) Classement

A l'issue du premier semestre, les notes attribuées à chaque étudiant aux épreuves de la 1^{ère} période sont publiées après la correction de celles-ci et application des coefficients par filières.

Quatre classements seront donc publiés afin d'éclairer le choix de l'étudiant pour son inscription pédagogique dans les filières ainsi qu'un classement neutre qui reprend les coefficients proportionnels au volume des enseignements.

Les crédits ECTS attribués à chaque Unité d'Enseignement validée seront mentionnés sur les relevés de notes distribués en janvier et en juillet.

b) Choix des filières

A l'issue du concours du premier semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s) spécifiques d'enseignement correspondant à la/les filière(s) (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique).

Tout étudiant qui souhaite entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute doit s'inscrire pédagogiquement à la filière Médecine, suivre les cours des UE communes et des UE spécifiques de la filière Médecine.

Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats. **Aucune inscription ou changement ne sera accepté au-delà de cette période.**

Les étudiants qui souhaiteront se réorienter vers Polytech Clermont-Ferrand devront également exprimer leur souhait sur l'ENT.

c) Réorientation

Les étudiants peuvent être réorientés par décision du Président de l'Université vers d'autres formations universitaires après la publication des notes des épreuves du 1^{er} semestre en fonction de leur classement obtenu. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits (article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

En cas de réorientation, le premier semestre de PACES compte pour une inscription dans l'accès aux études de santé.

En vue d'une réorientation en S2 de la 1^{ère} année de la Licence « Sciences pour la Santé, les étudiants doivent déposer une demande au Service de la Formation - Pôle PACES. En fonction du nombre de places disponibles, et après examen des dossiers, une commission établit la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en L1-S2.

B. 2^{ème} semestre

a) Classement

A l'issue des épreuves du second semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et à l'unité d'enseignement spécifique après application des coefficients respectifs.

Seuls les étudiants inscrits et ayant passé toutes les épreuves spécifiques d'une ou plusieurs filières pourront être classés dans la ou les filières considérées.

Il appartient au jury de définir le niveau de connaissances au-dessous duquel tout candidat ne pourra prétendre être classé et de ce fait, ne pourra exercer son choix.

En cas d'ex-æquo sur une ou les listes de classement la priorité de choix d'admission est accordée à l'étudiant ayant obtenu la meilleure note dans les unités d'enseignement spécifiques selon la filière concernée. S'il y a encore ex-æquo la priorité de choix ou d'admission est accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'UE 7 « Santé, Société, Humanité ».

Tout étudiant inscrit en PACES et ayant exprimé le souhait en janvier d'intégrer Polytech Clermont-Ferrand, aura un classement Polytech tenant compte des coefficients suivants par UE :

Au semestre 1

UE 1 : coefficient 15

UE 2 : coefficient 10

UE 3 : coefficient 12

UE 4 : coefficient 12

Au semestre 2 :

UE 3 : coefficient 12

UE 5 : coefficient 6

UE 6 : coefficient 4

UE 7 : coefficient 4

b) Choix des postes

A partir de la date de publication des résultats des concours l'étudiant disposera d'un délai annoncé par voie d'affichage et/ou par l'ENT pour choisir son poste sur un site dédié (choix PACES). Les étudiants inscrits à plusieurs filières doivent ordonner leur choix, parmi :

- Maïeutique
- Masso-Kinésithérapie
- Médecine
- Odontologie –
- Pharmacie

La procédure du choix définitif s'effectuera à l'aide d'un logiciel sur la base décroissante des numerus clausus. A l'issue de la procédure, aucun changement de filière ne sera accepté.

Les étudiants classés en rang utile dans une filière qui ne correspond pas à leur choix définitif, doivent renoncer à l'admission dans cette filière pour se réinscrire en Première Année Commune aux Etudes de Santé s'ils répondent aux conditions de réinscription.

En cas de problèmes imprévus, un choix en amphithéâtre serait organisé.

c) Réorientation

L'étudiant ayant validé la PACES, en tenant compte de ses notes au classement neutre, se verra délivrer 60 crédits lui donnant ainsi l'équivalence de la première année de Licence (L1).

IV- Le passage en deuxième année

- **Stages**

Maïeutique, Médecine, Odontologie : Stage d'initiation aux soins infirmiers

La formation en hygiène et le stage de découverte hospitalière, des reçus en seconde année des études de médecine de maïeutique et d'odontologie, ont été décalés respectivement en fin de DFGSM2, DFGSMa2 et DFGSO2, conformément aux textes ministériels qui le permettent.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V- Transfert dans un autre établissement

Aucune demande de transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur suite à une admission en 2^{ème} année des études de santé ne sera accordée. Seules les demandes de transfert en fin de cycle sont étudiées.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2020-2021

1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales doivent effectuer, un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière. Avant le stage, une formation théorique est organisée comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant. Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) La présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents- Infectieux –Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD, l'année d'après. En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCC de l'année s'appliquent.

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

- b. **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 3 et 5 crédits au semestre 4.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 3) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur 2 semestres S3 et S4).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master et une seule (voir annexe 2) au cours de l'année.

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

- c. **Parcours recherche délivrant un Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux

périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'école de l'INSERM.

S'il est admis à l'école de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 20 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master. Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'école de l'INSERM en DFGSM2 sont autorisés et doivent suivre une UE de Master / semestre (S3 et S4) en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III - Validation de l'année

Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire, hormis pour les UE librement choisies.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu au moins une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales pourra être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFGSM3 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE	
						Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			Écrit			QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef		
			Total	CM	TD									
REIN et VOIES URINAIRES	4	1	26 h										Pr. A.E. HENG Pr. J.M. GARCIER	
EC Anatomie appareil uro-génital	1					6h								
EC Histologie	1					3h								
EC Physiologie	1					5h								
EC Sémiologie néphrologique Sémiologie urologique Sémiologie Radiologique	1					4h 6h 2h								
APPAREIL LOCOMOTEUR	6	1	16h										Pr. S. BOISGARD Pr. M. FILAIRE	
EC Physiologie	2					4h								
EC Sémiologie médicale Sémiologie chirurgicale Sémiologie Radiologique	4					4h 2h 2h								
SEMILOGIE GENERALE***	2	1	10h	8h	2h								Pr. M. ANDRE Pr. O. AUMAITRE	
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	8	1	55h										Pr. F. DURIF Dr L. SAKKA Pr. I. JALENQUES	
EC Morphologie (anatomie)	2			12h										
EC Morphologie (histologie)	1			4h										
EC Sémiologie psychiatrique	3					20h								
EC Sémiologie neurologique Physiologie neurologique Sémiologie radiologique	2					11h 6h 2h								
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***	3	1	21h										Dr. B. EVRARD Pr. M. BERGER	
Physio hémato				7h	2h									
Immunologie Histologie				7h 1h	4h									
ANGLAIS	2	1	16h			16h							L.L. RIBAUD	
UE Librement choisie (ANNEXE 1) UE Master (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)	5		40h									0,2 0,5 ou 1	janvier	
TOTAL semestre 3	30		184h	44h	100h									

***UE communes avec études de maïeutique

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE	
						Enseignement théorique					Enseignem ^t pratique			
			Total	CM	TD	Écrit			Période examens	CC Coef				
						QR	QROC	QCM			Durée	Coef		
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	5	1	19h											
EC Morphologie (anatomie)	1													Pr. P. MOTREFF Pr. F. COSTES
EC Morphologie (histologie)	1													
EC Physiologie	1													
EC Sémiologie clinique	2													
Sémiologie radiologique														
APPAREIL RESPIRATOIRE	4	1	20h											Dr. V.JULIAN Pr. D. CAILLAUD
EC Morphologie (anatomie)	0,5			4h										
EC Morphologie (histologie)	0,5			2h										
EC Physiologie	0,5			4h										
EC Sémiologie clinique	2,5			8h										
Sémiologie radiologique				2h										
APPAREIL DIGESTIF	4	1	38 h											Pr. E. BUC Dr. C. BOUTELOUP Pr. M. FILAIRE
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5			4h										
EC Morphologie (anatomie)	0,5			10h										
EC Physiologie	0,5			10h										
EC Sémiologie clinique	2,5			12h										
Sémiologie radiologique				2h										
NUTRITION***	3	1	18h											Pr. Y. BOIRIE Pr. I. CREVEAUX
Principes fondamentaux				7h										
Physiopathologie				7h										
Sémiologie				4h										
REVETEMENT CUTANE	3	1	12h	12h										Pr. M. D'INCAN Pr. P. DECHELOTTE
SCIENCES MORPHOLOGIQUES	2	1	18h 18h											
TISSU SANGUIN – SEMEIOLOGIE CLINIQUE	2	1	21h	15h	6h									Pr. O. TOURNILHAC Pr. M. BERGER
ANGLAIS	2	1	16h		16h									
UE Librement choisie (ANNEXE 1) UE Master (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)	5		40h											
TOTAL semestre 4	30		220h	101h	79h									

***UE commune avec études de maïeutiques

* **La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE.** En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Coef	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Janvier	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET Dr D. MORVAN
Semestre 3	Déontologie et pratique médicale	20h	2,5	Questions rédactionnelles / QROC	Janvier	1/2h	0,5	Dr B. BOYER Pr T. FAICT
Semestre 3	Toefl	20h	2,5	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Décembre	3h45	0,5	David LATOUR
Semestre 3	Médecine Langage et Surdit� (25 inscrits max)	20h	2,5	QCM et oral	Janvier	1/2h	0,5	Pr L. GERBAUD
Semestre 4	TP de Biophysique (pratique d'outils diagnostiques en rapport avec les principes physiques) – 30 �tudiants maximum*	20h	2,5	Contrôle continu et �crit	Mai	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	2,5	QROC	Mai	1/2h	0,5	Pr J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max)	20h	2,5	Sch�mas � compl�ter	Mai	1/2h	0,5	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	G�n�tique �pid�miologique des maladies communes	20h	2,5	Questions r�dactionnelles	Mai	1/2h	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 4	S�miologie Biochimique	20h	2,5	QROC et/ou QCM	Mai	1/2h	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 3	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PACES (places limit�es)*	20h	2,5	M�moire de 2 � 4 pages	Janvier		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 4	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PACES (places limit�es)*	20h	2,5	M�moire de 2 � 4 pages	Mai		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 3 ou 4	UE libre (voir annexe 3)		2,5					
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	5	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER

* l'inscription   ce TP se fera aupr s du service de Biophysique

* Une seule UE autoris e par semestre

ANNEXE 2
Unités d'enseignement de Master DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vaurs-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejaji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES*

DFGSM2

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement) à raison d'une personne par poste
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC *	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2.5	2.5		2,5/semestre – 5 si annuel	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2.5	2.5			

* Une seule UE autorisée par année

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'enseignement libre par année (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).**

** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4).

L'inscription à une UE libre doit être faite à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant (10 lignes maximum). Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

I - Organisation des Enseignements:

a- **Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3.

L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble de l'enseignement à la fin du DFGSM3.

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 5 et 5 crédits au semestre 6.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 6) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur 2 semestres S5 et S6).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master et une seule (voir annexe 5) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2^{ème} année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé et doit suivre 1 UE de Master / semestre (S5 et S6) en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

c- **Parcours recherche délivrant un Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, tous les matins de 8 h 30 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 12 h 30) pendant une durée de 5 mois (d'octobre à mi-mars).

- Organisation des stages

Les 5 périodes ont une durée de 4 semaines chacune (± 1 jour).

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

Certains stages comprennent une initiation en laboratoire. Cette initiation est organisée par les chefs de service concernés.

Le stage de Radiologie et d'Anatomie pathologique sera organisé comme suit :

- 1 semaine en Anatomie pathologique (à raison d'un étudiant par laboratoire : Nouvel Hôpital Estaing – Hôpital Gabriel Montpied – Centre Jean Perrin).
- 3 semaines en Radiologie.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé les cinq stages et le service sanitaire conformément à la grille en Annexe 7. Tout stage de rattrapage doit être effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants. Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement SERVICE SANITAIRE.

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III – Validation de l'année

Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire, hormis pour les UE librement choisies.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu au moins une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, et avoir validé les stages pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service et évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements						Coordonnateurs des U.E.				
							Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				Écrit						Question réduct.	QROC	QCM		Durée	Coef	Période examen	Coef
				CM	TD	e-learning											
SANTE –SOCIETE – HUMANITE							X (et ou)X(et ou)X			1h30	1	janvier		Pr. I. JALENQUES			
Psychologie médicale	5		29 h	29h			QCM			30 mn	1	janvier		Pr N. AUTHIER			
BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES et TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX	2	1	18h	4h	8h	6h	QROC et/ou QCM			2h	1	janvier		Pr. I. TAUVERON Pr. V. SAPIN Pr F. BRUGNON Pr M. DUCLOS Dr C. GOUMY			
HORMONOLOGIE – REPRODUCTION***	5	1	23h30	7h30			QR et/ou QCM			2h	0,80	janvier	0,20	Pr. F. CORNELIS Pr. Y.J. BIGNON Pr. P. VAGO Pr. I. CREVEAUX			
EC Sciences Morphologiques et Métabolisme des glandes endocrines	1			3h			QCM			30 mn	1	janvier		Pr. I. CREVEAUX			
EC Physiologie des glandes endocrines	2			6h			Contrôle oral			15 mn	0 0,40	Novembre		David LATOUR			
Endocrinologie	2			7h			Epreuve de compréhension orale			45 mn	0,60						
EC Reproduction et gynécologie	2																
GENETIQUE MEDICALE***	5	1	35h	22h	13h*												
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	2	1	23h	23h													
ANGLAIS	2	1	16h		16h												
STAGES 1	4		200h														
UE librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5		40h							0,2 0,5 ou 1	janvier						
TOTAL	30		384h30	101h30	37h	6h											

***UE communes avec études de maïeutique

* La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session
Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

TABLEAU II bis

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

Semestre 6***UE commune avec études de maïeutique

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des U.E.			
							Enseignement théorique						Enseignement pratique				
				Écrit						Question rédact.	QROC	QCM			Durée	Coef	Période examen
				CM	TD	TP											
<u>IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION</u>	2	1	25h												Pr. J.O. BAY Dr. B. EVRARD		
Allergie				3h	1h												
Auto-immunité				4h	1h												
Inflammation, maladies infectieuses et déficits immunitaires				4h	2h												
Transplantation				3h	1h												
Immunité et grossesse				3h													
Immunité et cancer				3h													
<u>AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE***</u>	5	1	61h												Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Dr P. POIRIER		
EC Virologie	1,5				14h	2h											
EC Bactériologie	1,5					18h	6h										
EC Hygiène	1			1h	6h												
EC Parasitologie	1				12h	2h											
<u>BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE</u>	4	1	50h												Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr. P.AVAN		
EC Anatomie pathologique	2			26h	2h												
EC Biophysique	2			22h													
<u>BIOMEDECINE QUANTITATIVE</u>	2		23h												Pr. L GERBAUD Dr. L. OUCHCHANE		
<u>Santé Publique</u>				4h													
<u>Biomédecine Quantitative</u>				19h													
<u>ANGLAIS</u>	2	1	16h		16h										David LATOUR		
<u>STAGE 2</u>	3		150h														
<u>SERVICE SANITAIRE</u>	5		50h		24h										Pr L. GERBAUD		
<u>AFGSU</u>	2		12h												Pr A. LAUTRETTE		
UE Librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5		40h														
TOTAL	30		427h	92h	97h	10h											

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr COSTES
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr P. AVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5	Prévention génétiquement personnalisée	20h	janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 5	Toefl	20h	Décembre	3h45	2,5	0,5	David LATOUR
Semestre 6	Reproduction : environnement et assistance médicale à la procréation	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr P. VAGO
Semestre 5	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES *	20h	Janvier		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 6	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES *	20h	Mai		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 5 ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5)	Voir annexe 5		Se reporter aux MCC de la mention de master	5	1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6)					2.5	

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5
Unités d'enseignement de Master DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech- Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 6 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES * DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'enseignement libres suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement) à raison d'une personne par poste
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC*	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion,...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2,5	2.5		2.5/semestre – 5 si annuel	
	SERVICE SANITAIRE	2,5				
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2,5	2.5			

* Une seule UE autorisée par année

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre par année (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S5 et le S6).

** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S6).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant (10 lignes maximum). Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

**ANNEXE 7
GRILLE DE REPARTITION DES STAGES**

REPARTITION DES GROUPES DE STAGES HOSPITALIERS DE DFGSM3

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12h 00 ou 9 h 00 à 12 h 30

	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3	PERIODE 4	PERIODE 5
NEUROLOGIE – NEUROCHIRURGIE – Pr DURIF	1	15	14	13	12
BIOSTATISTIQUES – Pr BOIRE					
UROLOGIE – NEPHROLOGIE – Pr HENG MALADIES INFECTIEUSES – Pr LESENS	2	1	15	14	13
GASTRO- MED/CHIRURGIE DIGESTIVE – Pr BUC	3	2	1	15	14
GERIATRIE – HOPITAL NORD – Dr BOHATIER MEDECINE INTERNE – CHU Estaing – Pr RUIVARD	4	3	2	1	15
BIOCHIMIE – Hôpital G. Montpied – Pr CREVEAUX					
CANCEROLOGIE – Pr POMEL	5	4	3	2	1
RHUMATOLOGIE – ORTHOPEDIE - Pr SOUBRIER	6	5	4	3	2
PEDIATRIE - Pr LABBE	7	6	5	4	3
Laboratoire de CYTOGENETIQUE - Pr VAGO					
CARDIOLOGIE – Pr MOTREFF	8	7	6	5	4
SPECIALITES CHIRURGICALES – Pr BARTHELEMY Ophtalmo -ORL-Maxillo-faciale	9	8	7	6	5
DERMATOLOGIE-HEMATOLOGIE - Pr D'INCAN	10	9	8	7	6
Laboratoire d'HEMATOLOGIE – Pr BERGER					
ENDOCRINOLOGIE – Pr TAUVERON MEDECINE INTERNE Hôpital G. Montpied – Pr AUMAITRE	11	10	9	8	7
Service de NUTRITION CLINIQUE – Pr BOIRIE					
PSYCHIATRIE – Pr JALENQUES	12	11	10	9	8
RADIOLOGIE CHU Estaing/Hôp. G.Montpied – Pr BOYER	13	12	11	10	9
Labo d'ANATOMIE PATHOLOGIQUE – Pr PENAULT-LLORCA					
PNEUMOLOGIE - Pr CAILLAUD CHIRURGIE THORACIQUE - Pr FILAIRE	14	13	12	11	10
URGENCES – Pr SCHMIDT	15	14	13	12	11

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020/2021

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21/09/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique, organisé au cours des deux derniers semestres de formation.

**** Parcours recherche délivrant un Master 1** (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) la validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

II – STAGES ET GARDES :

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1 et DFASM2 : stages à temps plein, du lundi au vendredi (la durée quotidienne du stage est alors de 8 heures par jour) et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 8 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine.
- Pour les étudiants inscrits en DFASM3 : les stages s'étalent sur 4 périodes au cours de l'année.

Ils participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ».

Les gardes font partie intégrante de la formation.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences prévues dans le carnet de stage. Il faut avoir accompli 2/3 du temps de stage pour pouvoir valider ce dernier.

Ils effectuent en particulier :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.

- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoint des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle et notamment de poursuivre l'apprentissage de la réflexion éthique.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage.

La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

III - REDOUBLEMENT :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau **douze mois de stage** incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

▪ Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 1 Cardiologie, maladies vasculaires et pneumologie

UE 2 Urologie, Néphrologie et endocrinologie

UE 4 Gastroentérologie, hépatologie, chirurgie digestive et nutrition

UE5 Maladies infectieuses et dermatologie

UE7 Neurologie et neurochirurgie

UE 8 Rhumatologie, Orthopédie et Médecine physique et de réadaptation

UE 9 Tête et cou

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux TABLEAUX I et II

▪ Parcours personnalisé

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU III

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (Annexe 1)

Chaque étudiant devra valider **obligatoirement 5 crédits au 2^{ème} semestre.**

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE. Une note < 8 est éliminatoire.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 0 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de six à 8 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 8 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Une procédure d'affectation des lieux de stage a été établie et validée par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Une formation concernant le stage de médecine générale de 3 heures sera organisée en octobre.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 8 semaines.

Tableau I

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1
2020/2021

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
1	Simulation sur mannequin	T1	3	10		10	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr E.Bazin
UE 1 Cardiologie, maladies vasculaires et pneumologie											
1	EC Cardiologie et vasculaire	T1	4	14	0	14	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	2h (1h par EC)	Pr P. Motreff
1	EC Pneumologie	T1	3	10	0	10		1	Octobre		Pr F. Costes
UE 2 Urologie, Néphrologie et endocrinologie											
1	EC Endocrinologie	T1	3	8	0	8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	3h (1h par EC)	Pr I. Tauveron
1	EC Néphrologie	T1	3	8	0	8		1	Octobre		Pr AE. Heng
1	EC Urologie	T1	2	6	0	6		1	Octobre		Pr L. Guy
UE 4 Gastroentérologie, hépatologie et nutrition											
1	EC Gastroentérologie et hépatologie	T2	4	14	0	14	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Janvier	1h30 (1h + 30 min)	Pr E. Buc Dr A Buisson
1	EC Nutrition	T2	2	2	0	2		1	Janvier		Pr Y. Boirie
UE5 Maladies infectieuses et dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	4	14	0	14	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Janvier	2h (1h par EC)	Pr O. Lesens
1	EC Dermatologie	T2	2	6	0	6		1	Janvier		Pr M. D'incan
Total Semestre 1				92	0	92	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1
2020/2021

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 7 Neurologie et neurochirurgie											
2	Neurologie et neurochirurgie	T3	4	12	0	12	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mai	1h	Pr F. Durif
UE 8 Rhumatologie, Orthopédie et Médecine physique et de réadaptation											
2	EC Rhumatologie	T3	3	10		10	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mai	1h	Pr M. Soubrier Pr A.Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	1	4	0	4		1	Mai	30 minutes	Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	1	4	0	4		1	Mai	30 minutes	Pr E. Coudeyre
UE 9 Tête et cou											
2	EC Ophtalmologie	T3	1	4	0	4	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mai	1h30 (30min par EC)	Pr F. Chiambaretta
2	EC ORL	T3	1	4	0	4		1	Mai		Pr T. Mom
2	EC Chirurgie maxillo-faciale	T3	1	4	0	4		1	Mai		Pr I. Barthélémy
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé **	S2	5	Voir tableau III							
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	13				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Dr A Buisson Pr I. Barthélémy
Total Semestre 2				42	0	42	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau III

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1
2020/2021

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 3.1 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T2	2,5	2	0	2	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Janvier	1h30	Dr Jabaudon M. Barroso Fontanel
UE 3.2 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	2,5	2	0	2	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Mai	1h30	Dr M. Jabaudon- M.Barroso Fontanel
UE libres transversales											
2	Voie annexe 2	T3	2,5	14	0	14	Selon validation en annexe 2	1			Pr A. Lautrette Dr A Buisson Pr JM. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe 1	T3	5	40	40	0	Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vaurs Barrière M. P. Poirier

*** **UE 3.1 LCA** : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé ou recherche :

Les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20 au Parcours (sans notes éliminatoires).

Si un étudiant choisit les deux LCA : La moyenne des notes des deux LCA constituera leurs validations. En cas de note < 8 ou < 10 avec une moyenne du semestre < 10, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE. Une note < 8 est éliminatoire.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Cinq séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Trois séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM1:

- Organisation des soins primaires (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- Inégalités sociales de santé (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- La responsabilité médicale et la déontologie (Pr Philippe THIEBLOT, Dr BOYER)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée d'une seule UE appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- Validation des séminaires (obligatoire à la fin du DFASM2)
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFASM2 par semestre au cours de leur année**.

DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

- Unités d'enseignement (UE)

UE7.2 Neurologie et neurochirurgie

UE 9 Tête et cou

UE11 Médecine interne et gériatrie

UE 12 Psychiatrie

UE 13 Santé publique et médecine légale

UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et obstétrique

UE 15 Urgences - Réanimation

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux TABLEAUX IV et V

- Parcours personnalisé

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU VI

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (Annexe 1)

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 crédits** au 2^{ème} semestre.

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2020/2021**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 7.2 Neurologie et neurochirurgie 2											
1	EC Neurologie et neurochirurgie	T1	4	12	0	12	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Décembre	2h (dont 1h neuro, 30 min par EC pour les autres)	Pr F. Durif
1	EC Anesthésie, douleurs et soins palliatifs	T1	2	6	0	6		1	Décembre		Pr E. Bazin Pr N. Authier
1	EC MPR	T1	1	4	0	4		1	Décembre		Pr E. Coudeyre
UE 9 Tête et cou											
1	EC Ophtalmologie	T1	1	4	0	4	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Décembre	1h30 (30min par EC)	Pr F. Chiambaretta
1	EC ORL	T1	1	4	0	4		1	Décembre		Pr T. Mom
1	EC CMF	T1	1	4	0	4		1	Décembre		Pr I. Barthélémy
UE 11 Médecine interne et gériatrie											
1	EC Médecine interne	T2	3	10	0	10	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mars	2h (1h par EC)	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T2	2	6	0	6		1	Mars		Pr E. Coudeyre
UE 12 Psychiatrie											
1	Psychiatrie	T2	4	14	0	14	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mars	1h	Pr P. Llorca Pr I. Jalenques
UE 13 Santé publique, médecine légale et médecine du travail											
1	EC Santé publique/médecine légale	T2	1	2	0	2	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mars	1h	Pr L. Gerbaud Pr G. Clément Dr JB.Boyer
Total Semestre 1				66	0	66	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

**ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2019/2020**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et obstétrique											
2	EC Pédiatrie	T3	2	12	0	12	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Juin	2h (1h par EC)	Pr E. Merlin
2	EC Gynécologie et obstétrique	T3	2	10	0	10		1	Juin		Pr D. Gallot
UE 15 Urgences - Réanimation											
2	Urgences-Réanimation	T3	3	8	0	8	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Juin	1h	Pr J. Schmidt
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé **	S2	5	Voir tableau VI							
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	8				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Dr A Buisson Pr I. Barthélémy
	Total Semestre 2			30	0	30	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau VI

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2
2020/2021

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 3.3 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T2	2,5	2	0	2	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Mars	3h	Dr D. Latour
UE 3.4 Lecture critique d'article											
2	LCA / Anglais	T3	2,5	2	0	2	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Juin	3h	Dr D. Latour
UE libres transversales											
2	Voie annexe 2	T3	2,5	14	0	14	Selon validation en annexe 2	1			Pr A. Lautrette Dr A Buisson Pr JM. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe 1	T3	5	40	40	0	Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vaurs Barrière M. P. Poirier

*** **UE 3.3 LCA** : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

II – ORGANISATION DES STAGES :

1/ Préambule

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 0 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de six à 8 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 8 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Une procédure d'affectation des lieux de stage a été établie et validée par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Une formation concernant le stage de médecine générale de 3 heures sera organisée en octobre.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 8 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement « **U.E.** » est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des « **crédits** » correspondants.

Validation enseignements théoriques:

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM et/ou de QROC. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20 au parcours sans note éliminatoire.

Si un étudiant choisit les deux LCA : La moyenne des notes des deux LCA constituera leurs validations. En cas de note < 8 ou < 10 avec une moyenne du semestre < 10, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE. Une note < 8 est éliminatoire.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée fin août /début septembre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il obtenu une note éliminatoire l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Cinq séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM2:

- Pertinence des soins (Pr RUIVARD)
- Violence et maltraitance aux personnes (Pr JALENQUES, Dr BOYER et Pr BROUSSE)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Validation obligatoire des cinq séminaires.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Pour les redoublants : Ils conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement (UE) validées.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la deuxième année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants en médecine, qui portent le titre d'étudiant hospitalier, participent à l'activité hospitalière et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique, les étudiants hospitaliers accomplissent un stage **obligatoire** entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements seront organisés en deux parties : d'abord, l'UE 15 (Urgences et réanimation) forme d'ED comme en DFASM 1 et 2, puis sous forme de conférences bihebdomadaires, ayant pour support des dossiers progressifs et des QCM au format de l'ECNI. Ainsi 4 mini-dossiers progressifs de 7 questions chacun et 40 questions isolées seront proposés au moins une semaine avant la conférence qui consistera en une La correction assurée par un enseignant de la spécialité.

• **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

- UE 15 Urgences et réanimation
- UE 18 Stages et gardes

• **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au TABLEAU VII

Tableau VII

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2020/2021

Semestr e	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Synthèse clinique et thérapeutique											
1	UE 15 Urgences-Réanimation	T1	3	8	0	8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Septembre 1	1h	Pr J. Schmidt
1	UE 16 Certificat de compétence clinique		7				Evaluation clinique	1	Septembre 1		Pr J. Schmidt
Conférences de révision											
1 & 2	UE 17 Révision : Conférences	T1-T2		204	0	204					Pr J.Schmidt Pr A. Lautrette Dr A. Buisson
Annuel	UE 18 Stages et gardes	Annuel	10				Evaluation des compétences	R	Septembre 2		Pr A. Lautrette Dr A Buisson Pr I. Barthélémy
Total ANNUEL				212	0	212	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 8 semaines à temps plein divisée en 2 périodes. Chaque groupe de stage est divisé également en 2. Chaque sous-groupe effectue donc une moitié ou l'autre de la période en stage.

2) Modalités

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 0 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de six à 8 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir, entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne, parmi les stages obligatoires, un stage choisi à leur initiative, après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié).

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

L'UE 15 et le certificat de compétence cliniques sont compensables entre eux s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Pour valider la DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 2 mois.

IV – EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN) :

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux ECN.

Article R. 632-11 du Code de l'Education :

Le droit du candidat à effectuer deux fois le choix prévu à l'article R. 632-9 est maintenu en cas d'empêchement à participer aux épreuves classantes nationales résultant d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un cas de force majeure ou pour raison médicale dûment justifiée.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-10 du code de l'éducation : Le candidat qui s'est présenté aux épreuves classantes nationales (ECN) peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements de l'UE 15 et, en application du code de la santé publique, accomplissent, douze mois de stage rémunérés et au moins 8 gardes.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes
- La participation aux séminaires et validation

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend **au moins** vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr

Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intérazions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION		
		DFASM	UNIVERSITE	UFR
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5		Soutenance Individuelle 10 minutes à chaque semestre Evaluation S5 : Motivation /objectifs de l'expérience Evaluation S6 : Retours d'expérience / Bilan
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	2,5		
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5		
FORMATEURS	SIMULATION	2,5		
	ACTES*	2,5		
	SERVICE SANITAIRE	2,5		
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. catalogue des UE transversales UCA)	2,5		

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 2 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

ANNEXE «3 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 2020/2021

Stage	Site	Responsable
Stages validants le stage obligatoire de chirurgie		
Chirurgie Cancérologique	CJP	Pr POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr CAMILLERI
Chirurgie Infantile	NHE	Pr CANAVESE
Chirurgie maxillo-faciale	NHE	Pr BARTHELEMY
Chirurgie thoracique	CJP	Pr FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr ROSSET
Chirurgie viscérale	NHE	Pr PEZET
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Prs PEZET et BOISGARD
Ophtalmologie	GM	Pr CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr GILAIN
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr BOISGARD
Urologie	GM	Pr GUY
Stages validants le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr BAZIN
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr BAZIN
Anesthésie/Réanimation NHE	NHE	Pr FUTIER
Médecine intensive et réanimatoire	GM	Pr B. SOUWEINE
Néonatalogie/Soins intensifs	NHE	Pr MERLIN
Réanimation CJP	CJP	Pr LAUTRETTE
Réanimation néonatale	NHE	Dr BŒUF
Réanimation pédiatrique	NHE	Dr BŒUF
Soins intensifs cardio	GM	Pr MOTREFF
Urgences Pédiatriques	NHE	Pr MERLIN
Urgences Riom	Riom	
Autres terrains de stage		
Anatomie pathologique	NHE	Dr DARCHA
Cancérologie	CJP	Pr BAY
Cardiologie A	GM	Pr MOTREFF
Cardiologie B1	GM	Pr MOTREFF
Cardiologie B2	GM	Pr MOTREFF
Dermatologie	NHE	Pr M. D'INCAN
Endocrinologie	GM	Pr I. TAUVERON
Génétique adulte (GENOAP)	NHE	Pr CORNELIS
Génétique Pédiat		
Gériatrie	Cébazat	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	Riom	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	SSR L Michel	Dr J. BOHATIER
Gynécologie-Obstétrique	NHE	Pr GALLOT
HDJ Pédiatrie		
Hématologie	NHE	Pr J.O. BAY
Hépatogastro-entérologie	NHE	Pr ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Pr O. LESENS
Maternité	NHE	Pr MERLIN
Médecine du travail	Faculté	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr O. AUMAÏTRE
Médecine Interne	NHE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr BOYER
Médecine nucléaire	CJP	Pr CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr COUDEYRE
Néphrologie	GM	Pr HENG
Neurologie/ Neurochirurgie	GM	Pr DURIF
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Onco-pédiatrie (SHOP)	NHE	Pr KANOLD
Pédiatrie générale	NHE	Pr MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	
Pneumologie	GM	Pr CAILLAUD
Psychiatrie	GM	Pr I. JALENQUES
Psychiatrie	GM	Pr P.M. LLORCA
Radiologie	GM	Pr L. BOYER/L CASSAGNES
Radiologie	NHE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr VERRELLE
Rhumatologie	GM	Pr SOUBRIER
Santé publique	GM	Pr GERBAUD
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMCAU)	GM	Dr MATHEVON
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr SCHMIDT

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « Les gardes font partie intégrante de la formation ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2020/2021 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, à 8 gardes au moins.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30 – 00h S : 13h-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée
Chirurgie	1	Samedi 18h00 -8h00	1	Dimanche 8h00-18h00 ou 18h00 -8h00	Rémunérée

(1) : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM

Etudiant.es du second cycle des études médicales

Contacts :

Vice-Doyen en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

vincent.sapin@uca.fr

Bureau des Relations Internationales - n°005

Mme Agnès DANIEL

ri.medpha@uca.fr

28 place Henri Dunant TSA 50400 63001 Clermont-Ferrand CEDEX 1.

Tél : 04 73 17 80 28

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des professions paramédicales de Clermont-Ferrand encourage la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des professions paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales de Clermont-Ferrand

~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.

~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant.e qui, à son retour, doit le valider.

~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des professions paramédicales (ni le CHU de Clermont-Ferrand) ne peut pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois. L'accord du chef de service dans lequel le stage sera commencé ou poursuivi à Clermont-Ferrand doit être obtenu.

Comment préparer votre stage ?

Etape 1 :

Le projet de stage

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux/celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) L'année d'étude pendant laquelle l'étudiant.e veut réaliser son stage.
- 2) S'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) Le lieu (pays, ville), la spécialité médicale, la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital est souhaitée.
- 4) L'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant.e.
- 5) **Une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant.e attend de cette expérience.
- 6) L'étudiant.e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage.
- 7) La position de l'étudiant.e, pour la période du stage, par rapport aux stages obligatoires et à ses dates de vacances et l'accord du(des) chef(s) de service de s'absenter du stage d'affectation pendant la période souhaitée.

Nous vous remercions de ne pas partir sur les mois d'Avril et Mai en raison des périodes de révision des DFASM3.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre absence ne doit pas perturber le fonctionnement du service dans lequel vous devriez être en stage.

- 8) Un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 9) La souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement.
- 10) La prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **2 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'apporter votre projet en version papier au bureau des Relations Internationales en 2 exemplaires, au minimum 1 mois avant la date de la commission (communiquée via l'ENT)

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet.

Comment préparer votre stage ?

Etape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

[Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante](#)

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun.e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant.e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par votre établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Il faut les signatures originales (les signatures scannées sont acceptées en attente des signatures originales).

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs- Dr DYDYSKI-tél : 04 73 75 00 70).
- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Comment valider votre stage ?

[Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante](#)

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

A son retour, l'étudiant.e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant.e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. (Mme DANIEL) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

- ~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)
- ~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales et du CHU. les dates de présentation seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2020-2021

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales
Spécialité Médecine Générale

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le
21 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée actuelle de 3 ans qui se décompose en une phase socle (un an) et une phase d'approfondissement (2 ans).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Éducation, par le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3eme cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3eme cycle des études de médecine.

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ **Premier recours, urgence**
- ✓ **Relation, communication, approche centrée patient**
- ✓ **Approche globale, prise en compte de la complexité**
- ✓ **Education, prévention, santé individuelle et communautaire**
- ✓ **Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient**
- ✓ **Professionalisme**

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 2 phases précitées.

A – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE » :

PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs maîtres de stages des universités (MSU) agréés à titre principal en MG.

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle)

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

- Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant.
- Un stage libre, « professionnalisant », accompli de préférence auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission régionale de coordination du 07/06/2018.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires et dès que possible pour les stages hospitaliers)

B – ENSEIGNEMENT HORS STAGE :

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant repose sur le **tutorat** individuel et en groupe.

[Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié).

L'enseignement est dispensé sous forme :

1. **D'enseignements « hors stages » obligatoires :**
 - Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
 - Les séances de tutorat individuel,
 - Les ateliers d'enseignement dirigé

2. De formations facultatives :

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

a) Les GEP :

Les Groupes d'Echange de Pratiques regroupent 8 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (Soit **63 h**). Les séances sont suivies de la rédaction d'un compte-rendu interne au groupe. Les travaux de recherche que l'interne produit, alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur.. Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 3 ans de la formation.

La présence aux GEP est obligatoire.

b) Les séances de tutorat individuel :

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 3 h chaque année, soit **9 h** sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Elles sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ de superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ de les « finaliser » lorsque il estime que les échanges ont permis d'obtenir une réflexion correcte sur le thème choisi
- ✓ d'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.

Son appréciation est primordiale lors des jurys de validation de phase.

c) Les ateliers d'enseignement hors stage :

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale,
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ Diagnostic éducatif et d'éducation thérapeutique du patient ;

- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.
- ✓ Des notions d'inter professionnalité et de travail avec les autres professions médicales ou paramédicales

La présence aux ateliers est obligatoire, elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

d) La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

e) Le Forum de l'installation :

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, en partenariat avec les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est demandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

NB : La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP est obligatoire. Les enseignements non validés pour absences légales (congés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) ainsi que pour disponibilité ou stages hors région, seront récupérés au retour de l'étudiant.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire pour les formations non obligatoires

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur (C.L.C.) est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II - Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire, elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant un jury réunissant des enseignants de la discipline et les tuteurs concernés sous la présidence du coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par la voix de son président, au directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

Elle s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH (cf grille commune en annexe)
- La production de 2 RSCA (un par semestre), supervisée par le tuteur
- La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- La mise à jour régulière du dossier « travaux personnels et formations »
- Les avis du tuteur sous forme de compte-rendu d'entretien de tutorat
- Un CV de présentation

Elle se traduit par la signature d'un CONTRAT de FORMATION entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- Dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation) le projet de thèse.

En cas de non validation de la phase socle (non validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4^{ème} semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Les modalités sont identiques à celles de la phase socle et les critères d'évaluation sont décrits cf. supra au paragraphe décrivant le portfolio.

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

Dans le cadre de la validation des phases socles et d'approfondissement, la validation de chaque semestre est liée à la validation du stage et des traces d'apprentissage afférentes (1 RSCA par semestre).

La validation du stage sans trace n'empêche pas d'avancer dans la maquette, mais la validation de la phase repose sur la validation des semestres (stage + traces) et des enseignements.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché.

LA VALIDATION DU DES

ne se fait qu'après la validation de la phase d'approfondissement.

Le jury de validation de la phase d'approfondissement se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés.

Sont convoqués, les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

Le jury de validation du DES est réuni à la fin du dernier semestre de la formation (actuellement fin de phase d'approfondissement). Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Se présenter,
- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences du MG, par un RSCA commenté,
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats,
- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (*mes points forts / mes points faibles*),
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec le jury sur le contenu du portfolio.

III -Validation du DES de médecine générale

(Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017)

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Les **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** (au minimum 6 validés) : Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.
- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :
1° Quelles étaient mes attentes avant le début du stage 2° Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage
3° Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés) 4° Ce que je dois améliorer
5° Synthèse Dans quelles compétences j'ai progressé
- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.
- Les **évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).
- La **fiche de thèse validée par la commission recherche**.
- Un **document final réflexif de synthèse** sur leur cursus et le futur engagement professionnel.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEASP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoir » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

b) Le mémoire du DES est constitué par l'ensemble du portfolio du DES (évaluation du portfolio).

c) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio) :

Elle a lieu **au cours du dernier semestre d'internat.**

Seuls les internes ayant validé la phase d'approfondissement, pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres du jury. Ce jury qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois à la session suivante : ils devront prendre une nouvelle inscription.

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

III - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

Conformément à l'article R. 632-25 du code de l'éducation, le diplôme d'études spécialisées est délivré par les universités accréditées à cet effet.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2020- 2021

Diplôme d'Etat
d'infirmier en pratique avancée

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21
septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année*
- Contact référent : Dominique DECOUTEIX, Dominique.DECOUTEIX@uca.fr

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Michelle LOPES Michelle.LOPES@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal.
- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule du 19 avril au 14 mai et du 24 mai au 18 juin 2021. Un stage complémentaire est possible dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois (seize semaines ou deux fois huit semaines), soit 560 heures. Le stage se déroule du 1^{er} février au 28 mars et du 5 avril au 30 mai 2021. Un stage complémentaire est possible dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017.

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Modalités d'accès à la 2^{ème} chance / 2^{ème} session (pour les diplômés d'ingénieurs exclusivement)

Néant

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets, sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera de la suite à donner.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale / 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale / 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

L'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} chance / 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Les évaluations comprennent :

- des contrôles continus (CC) dans chacune des facultés (pour le DE1) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels, etc...
- une évaluation terminale (ET) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel écrit.
- En semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.

Les contrôles continus comptent pour 40% et les évaluations pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

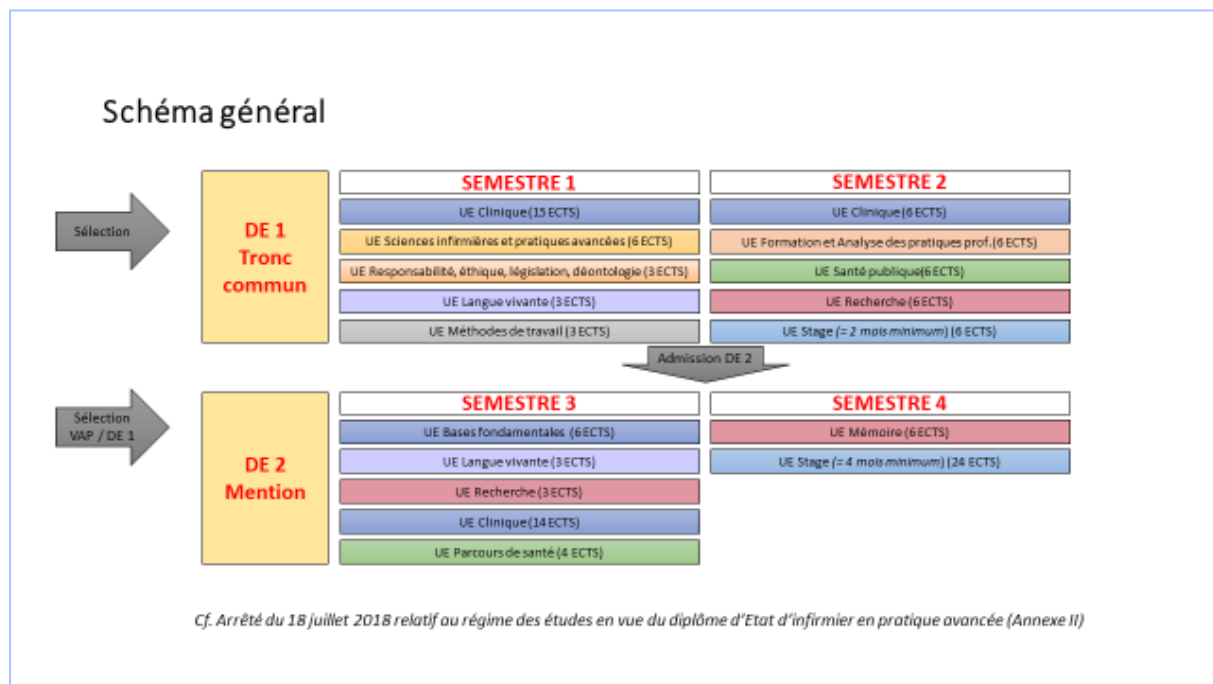
Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81).

Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Il comprend le Doyen de la Faculté, un représentant de la DRJSCS, les responsables de la formation, un représentant des enseignants et des maîtres de stage.

En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :



Intitulé de la formation (Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée – 1^{ère} année)

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvC EvT	40% 60%	2 1	E ; A E	**	1	E		1	E	**
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	A ; O M	**	1	E		1	E	**
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	E E	**	1	E		1	E	**
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	A E***	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	O E	1h	1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- A* : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- ** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Sciences infirmières et Pratiques avancées, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ***UE 4 Méthodes de travail : l'examen terminal consiste au rendu écrit d'une bibliographie réalisée avec Zotero à partir d'une thématique donnée.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	E E	**	1	E		1	E	**
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	E* E	**	1	E		1	E	**
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	A* E	**	1	E		1	E	**
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	A* E*	** Dossier	1	E	30'	1	E	30'
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvC	40% 60%	2 1	A* M***						A M***	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- A* : idem semestre 1
- ** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- M*** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

Intitulé de la formation : Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40% 60%	2 1	E ; A E	**	1	E		1	E	**
UE 10 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40% 60%	2 1	A ; O M	** Remise dossier	1	E		1	E	**
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	A ; O M	** Remise dossier	1	E		1	E	**
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	A E	** Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40% 60%	2 1	O E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- A* : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- ** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	E		1	E	**
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvC	40% 60%	2 1	A* M***						A M***	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- A* : idem semestre 1
- ** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études et sa soutenance orale ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- M*** Le stage donne lieu à un rapport de stage écrit présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage et le bilan du maître de stage.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.


**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

**1^{er} cycle des études de Maïeutique
DFGSMa2 et DFGSMa3**

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 9 juin 2020
Conseil d'UFR de Médecine-Maïeutique : avis favorable le 21 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1^{ère} session, les étudiants admis à la 1^{ère} session étant classés avant ceux admis à la 2^{ème} session. A la fin du 1^{er} cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2^{ème} cycle.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer au cours de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Le stage ainsi que le contrôle écrit doivent être obligatoirement validés pour créditer l'UE Santé Publique du DFGSMa2.

I - Organisation des enseignements

a- Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances et compétences de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au second semestre (S4).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres en **annexe 3** (catalogue UCA sur ENT). L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés du 1^{er} cycle.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus et réguliers* ou d'épreuves orales ou par un portfolio électronique.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne à la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSMa3 (par semestre) au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heure	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral			C/C	C/C	Coeff.		
**UE mutualisées avec études de médecine														
UE 1 Sante Publique														
EC Hygiène - Stage Soins	1	1	10											M TRAORE O.
EC Prévention- Addictions / service sanitaire	2		21	13	8			X ou X ou X		1h30				Mme BADRIKIAN L. / Mme Balsan
UE 2 Hormonologie et reproduction**														
EC sciences morpho. Et métabolisme	3	1	23	7				X ou X ou X		2h				Mme Pons H.
EC physiologie et endocrinologie				9							1h (20% de la note)			Mme GIOUX-Poumeyrol
EC reproduction et gynécologie				7										
UE 3 Génétique médicale **														
EC Génétique	1			6	1									M. CORNELIS FB
EC Génétique moléculaire	1	1	39	6	1			X ou X ou X		2 h				Mme CREVEAUX I.
EC Onco-génétique	1			5	1									M. BIGNON JY
EC Cytogénétique et histologie	1			22	6									Mme GOUMY C.
UE 4 Tissue sanguin Système immunitaire **														
EC Immunologie	1.5	1	33	29	2	2		X ou X ou X		1h30				M EVRARD B.
EC Hématologie	1.5										1h (20% de la note)			M BERGER M. Mme BALSAN M
UE 5 Sémiologie **														
EC Sémiologie	1	1	10	8	2			X ou X ou X		1 h				M ANDRE M.
UE 6 Physiologie														
EC Physiologie	2.5	1	24					X ou X ou X		1 h				Mme COURTEIX C.
UE 7 Systèmes														
EC Digestif	0.5		6							2 h				M ABERGEL A.
EC Locomoteur	0.5	1	8	18				X ou X ou X						M. MATHIEU
EC Oculaire	0.5		2											M. CHIAMBARRETTA F.
EC Dermatologique	0.5		2											M D'INCAN M.
UE 8 Appareils														
EC Cardiaque	1	1	12	29				X ou X ou X		1 h				M CAMILLIERI L.
EC Respiratoire	2		17											Mme COUPEZ E
UE 9 Appareils														
EC Reins	1	1	12	18				X ou X ou X		1 h				M. Vedrine N.
EC Voies urinaires	0.5		6											Mme HENG A.
UE 10 Système nerveux														
EC Système nerveux	2	1	20	20				X ou X ou X		1 h				M CLAVELOU
UE 11 Obstétrique														
EC Obstétrique	5	3	45	16				X ou X ou X		1h30	1h (20% de la note)			Mme BALSAN M.
TOTAL	30		290							14h30				

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement ** UE mutualisées avec études de médecine	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	Coeff.	
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.					
UE 1 SSH EC Sciences humaines et sociales EC Droit et législation	2 2	2 2	30 20	20 20				X ou X ou X 1 oral	1 h 1 h				M.JURY M. Mme LEYMARIE MC.	
UE 2 Obstétrique	3	3	56	30	18	8		X ou X ou X	1 h30	2			Mme BALSAN M.	
UE 3 Pédiatrie	2	3	28	20	6	2		X ou X ou X et 1 oral	1h				Mme TEJEDOR MP. Mme BALSAN M.	
UE 4 Santé publique Démarche recherche EC Anglais EC Principes de recherche en périnatalité	2 1	1	40 10		40			X ou X ou X	1h	2			Mme BOUSSET B. Mme TAITHE S. Mme TEJEDOR MP.	
UE 5 Nutrition **	2	1	20	20				X ou X ou X	1 h				M BOIRIE Y.	
UE 6 Agent infectieux – Hygiène ** EC Virologie EC Bactériologie EC Parasitologie EC Hygiène	1.5 1.5 1 1	1	65		14 18 12 6	2 6 2		X ou X ou X X ou X ou X X ou X ou X 1 devoir (20% de la note)	2h30				Mme HENQUELL C. M TRAORE O. M BONNET R. Mme BALSAN M.	
Total UE théoriques	19		265h						9 h					
PIX			20										Mme BALSAN M.	
UE Stages cliniques EC Stages * EC Enseignement clinique	4 1		280 h					Validation des stages		Portfolio	1 (4 h)	4	Mme BALSAN M. Mme TEJEDOR MP.	
UE complémentaires	6													
TOTAL	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 2^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 4	Tutorat Etudiant	3	Mémoire 3 pages : 1/3 note Appréciation bureau ATPC : 2/3	Mai		Mme Balsan M.
Semestre 4	Sciences sociales périnatales (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Modes d'exercice en maïeutique (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Physiologie périnatale et lieux de naissance (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Reproduction : environnement, et AMP	3	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	Mme PONS - REJRAJI Hanae
Semestre 4	Cytogénétique médicale appliquée	3	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	M VAGO P.
Semestre 4	UE Master	6	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	Mai/Juin	0.5	

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

I - Organisation des Enseignements:

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Enseignement librement choisi, UE libres et UE Master recherche

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Un étudiant peut choisir **une UE libre par an et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à quatre mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2ème cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des deux semestres.

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

La validation du service sanitaire :

Les étudiants de DFGSMa3 valident la formation théorique pluridisciplinaire en présentiel d'une durée de deux semaines au 1^{er} semestre et préparent le projet d'action. Les actions concrètes de prévention sont validées en stage et évaluées au cours du second semestre

II - Organisation des épreuves

- **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

- **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE non validés et/ou toutes les UE non validées.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (~~ou à 8/20 pour les UE concernées~~) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Redoublement

Il faut avoir obtenu les deux semestres, et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les épreuves cliniques
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

L'étudiant doit obtenir sa certification PIX.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUESTABLEAU II
Semestre 5

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre H	REPARTITION			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel							Coordonnateurs UE
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique			Enseignement clinique				
							Écrit	Oral	C/C	C/C	Coeff			
UE 1 Obstétrique	8	3	95	75	10	10	X	X	X	2 h	2			Mme GIOUX-Poumeyrol D
UE 2 Gynécologie	1.5	3	25	20	5		X	X	X	1 h				Mme GIOUX-Poumeyrol D
UE 3 Pédiatrie	3	3	40	35	5		X	X	X et 1 oral	1h				Mme GIOUX-Poumeyrol D. Mme MEJEAN-LAPAIRE A.
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			X	X	X et 1 devoir	1 h				Mme RAINEAU C.
UE 5 Démarche recherche														
EC Epidémiologie	1	1	14	8	6				1 devoir					Mme VENDITTELLI F.
EC Anglais	1.5		20	20					X ou X ou X et 1 oral					Mme RIBAUD LL.
Service sanitaire	1		20						présentiel					Mme GIOUX-Poumeyrol D
Total UE théoriques	17		230 h							5 h				
UE Stages cliniques														Mme TEJEDOR MP.
EC stages *	6		420h						Validation des stages					Mme GIOUX-Poumeyrol D.
EC Enseignement clinique	1											4		Mme MEJEAN-LAPAIRE A.
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexe 1bis et annexe 2												
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				Écrit / Oral										
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C	Coeff.	
UE1 Obstétrique	7	3	75	55	10	10	X ou X ou X			2 h	2		Mme GIOUX-Poumeyrol D	
UE2 Gynécologie	2	3	25	10	5	3	X ou X ou X et 1 devoir			1h			Mme GIOUX-Poumeyrol D	
UE 3 Pédiatrie	2	3	25	20	5		X ou X ou X			2 h	2		Mme Coste K Mme MEJEAN-LAPAIRE.	
UE 4 Démarche recherche														
EC Méthodologie recherche	0.5	1	12	10	2		1 oral						Mme BALSAN M. M. PEREIRA B. Mme VENDITTELLI F. Mme RIBAUD LL.	
EC Statistiques	1	1	16		16		1 devoir							
EC Epidémiologie	0.5	1	12	6	6		1 devoir							
EC Anglais	1	1	20		20		1 oral							
Total UE théoriques	15		185 h							5 h				
Service Sanitaire En Santé	2		20				Mode projet						Mme GIOUX-Poumeyrol D	
UE Stages cliniques														
EC Stages * (dont 3 ECTS pour le SSES)	6		420h				Validation des stages						4	Mme GIOUX-Poumeyrol D Mme TEJEDOR MP. Mme MEJEAN-LAPAIRE A.
EC Enseignement clinique	3													
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexes												
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. [Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.](#)

Annexe 1 bis

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 3^{EME} ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel (10 à 15 places)	Janvier	Ecrit + Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (12 places)	janvier	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol D Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Education à la parentalité : les usagers (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Hypnose périnatale (10 à 18 places)	Mai	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme PARAYRE Mme TEJEDOR
Semestre 6	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 à 12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol D
Semestre 6	Education à la parentalité –portage (10 à 15 places)	Mai	Ecrit + Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Lecture critique d'articles (10 à 15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme Parayre I.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages + oral	3	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol D Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	Mai	Ecrit : 1/2h	3	0.5	M VAGO P.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	6	0.5	Mme CREVEAUX I.

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsables	Semestre et vol hor	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges L. Rios	S1, 30h	85 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli M. Alric	S1, 30h	65 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants	3EME année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	Neurophysiologie	C. Courteix A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
	Nutrition et cancer	C. Aubel Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
	Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet L. Rios	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy MA Peyron	S2, 30h	NON	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	S2, 34h	20 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon H Pons	S2, 30h	50 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- Compléter la fiche UE Libre transversale 2018-19 disponible au secrétariat de l'école de sages-femmes
- Vous devez vous rendre ensuite dans le service/direction/composante dispensant l'UE libre (SUAPS, SUC...) pour faire signer et enregistrer la fiche d'inscription dûment remplie
- Vous devez, par la suite, présenter la **fiche d'inscription dûment signée** au secrétariat de l'école de sages-femmes.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.



**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**2^{ème} cycle études maïeutiques
4^{ème} et 5^{ème} année**

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 9 juin 2020
Conseil d'UFR de Médecine – Maïeutique : avis favorable le 21 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise PEYRARD'.

Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade master (Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionne la deuxième partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies et libres par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont propres à chaque UE.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois

inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

a - Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances et compétences de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

b – Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**) ou libres **Annexe 3** (cf catalogue de l'UCA sur l'ENT). Chaque étudiant devra valider

obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a – Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b – Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c – Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s’acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI),...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d’une part, et d’autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s’établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d’assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d’un accouchement eutocique ; Accueil d’un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d’un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d’un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d’urgence et de réanimation (SMUR)...).
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d’orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l’approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d’actes réalisés par l’étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

c – Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l’équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain. Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l’éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l’étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

- **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

- **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session pour toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacune des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à chacun des deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une seule UE, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie et l'enseignement clinique.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider à nouveau tous les stages de l'année. Si toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 1

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements – présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique				Enseignement clinique		
							Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	
Q.R.	Q.R.O.C	QCM											
UE 1 Obstétrique	5	3	74	39	25	10	X ou X ou X et 1 devoir		2h				Mme TAITHE S. M GALLOT D.
UE 2 Pédiatrie	3	3	33	24	6	3	X ou X ou X		1h				Mme COSTE K.
UE 3 SHS													
EC Psychologie	3	1	34	34			X ou X ou X		1h				Mme JALLENQS M BALADIER
EC Droit	0.5		7	7					30'				
UE 4 Recherche													
EC Méthodologie de recherche	0.5	1	12	12	20		X ou X ou X 1 oral		1h				Mme JULIEN-PRANAL M. Mme Ribaud LL.
EC Anglais	1		20										
UE 5 Mémoire	2	1	30	20	10		1 devoir						Mme TAITHE S.
TOTAL UE théoriques	15		210 h						5h30				
UE Stages cliniques													
EC Stages * EC	6		420h				Validation des stages						Mme TAITHE S. Mme TEJEDOR MP.
Enseignement clinique	3									1 (4h)	4		
Parcours personnalisé	6												
TOTAL UE	30												

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II
SEMESTRE 2

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique				Enseignement clinique				
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C	Coeff.		
UE 1 Obstétrique	4	3	74	36	30	8	X ou X ou X et 1 devoir				2h				Mme TAITHE S. M Gallot D.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	31	27	4		X ou X ou X				1h				M Kamdem S.
UE3 Gynécologie	3	3	46	30	11	5	X ou X ou X				1h	2			Mme TAITHE S. Mme CHAUVET P.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X				1h				M. CHENNEL
UE 5 Santé publique	2	1	20	20			X ou X ou X				30'				Mme TAITHE S.
UE 6 SHS															Mme THOMAZET J. Mme TAITHE S.
EC Economie	0.5	1	6	6			X ou X ou X				30'				
EC psycho pédagogie	0.5	1	4	4			1 devoir								
UE 7 Recherche	0.5	1	12		12		1 devoir								M. PEIRERA B.
UE 8 Mémoire	1	1	10				1 devoir								Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	15		215h								6h				
AFGSU niveau 2			9												M. LAUTRETTE A..
C2i niveau 2			20												Mme Balsan M.
UE Stages cliniques							Validation des stages								Mme TAITHE S. Mme TEJEDOR MP.
EC : stages	6		420h												
EC : Enseignement clinique	3											1 (4h)	4		
Parcours personnalisé	6														
TOTAL UE	30														

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	janvier	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit : 70 % Oral : 30%	janvier	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol D. Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative (10 places)	3	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 1	Tutorat étudiant SSES	3	Mémoire 3 pages	Janvier	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol DMme BALSAN M.
Semestre 2	Tutorat étudiant TP	3	Oral	mai	0.5	
Semestre 2	C2i niveau 2 - Métiers de la santé - Certification	3	Plateforme UNILIM	mai	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 2	La contraception- Simulation de consultations en anglais (12 places)	3	Mémoire 3 pages +oral /supports vidéo	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Yoga périnatal (10 places)	3	Oral ou écrit	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	mai	0.5	Mme DORUT A. Mme GIOUX-Poumeyrol D
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral	mai	0.5	Mme GIOUX-Poumeyrol DMme TEJEDOR MP.
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	6	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	
Semestre 3 5 ^{ème} année	Master recherche	3	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année)	septem bre	0.5	Responsable de stage

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres **Annexe 3** (catalogue UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement librement choisi, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

c- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e - Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

Epreuve écrite :

- Obstétrique 2h
- Gynécologie : 1h30
- Pédiatrie : 1h

Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 10 /20 à une UE est éliminatoire.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacun des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients),.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer par le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test et obtenu l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique			Enseignement pratique et clinique				
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			C/C	Coeff.			
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C		
UE 1 Obstétrique	5	3	80	50	20	10	X ou X ou X et 1 devoir			2h				Mme PARAYRE I. M GALLOT D.
UE 2 Pédiatrie	1	3	20	10	6	4	X ou X ou X et 1 devoir			1h30				M. CANAVESE F.
UE 3 Gynécologie	1	3	22	15	5	2	X ou X ou X et 1 devoir			1h				Mme PARAYRE I.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h				Mme SAUTOU V.
UE 5 Santé publique	2.5	1	24	10	14		1 devoir							Mme PARAYRE I.
UE 6 SHS EC Droit EC Management EC Anglais	1.5 0.5 1	1	36 8 22	36 6	2 20		X ou X ou X 1 devoir 1 oral			1H30				Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL.
UE 7 Recherche Biostatistiques	0.5	1	10		10		Validation présentielle							M. PEIRERA B.
UE 8 Mémoire	1	1	10				1 devoir							Mme Parayre I.
Total UE théoriques	15		244 h							7h				
UE Stages cliniques EC : stages* EC : Enseignement clinique	6 3		280				Validation des stages					1	4	Mme PARAYRE I. Mme TEJEDOR
UE librement choisi	6													
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements- présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique		
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			Durée	TP/TD	Nb de notes	Coeff.	
Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique							Validation de l'écrit et de l'oral			2h 1h30 1h		1 (4h)		Mme PARAYRE I.
UE Stages cliniques EC : stages *	24		700 h				Validation des stages							Mme PARAYRE I. Mme MADRONA EC.
EC : Enseignement clinique	6											1 (2h)	4	
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Tutorat étudiant (10 à 12 places)	février	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme Poumeyrol Mme BALSAN M.
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Acupuncture (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme Madrona
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	Bien-être en périnatalité (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du master concerné	6	1	
Semestre 3	Stage Master recherche	septembre	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année ou juillet à septembre de la 5 ^{ème} année, validation du DE en session 2)	3	0.5	Responsable de stage

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsables	Semestre et vol hor	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges L. Rios	S1, 30h	85 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	M- Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli M. Alric	S1, 30h	65 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants	<u>3EME</u> année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	Neurophysiologie	C. Courteix A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca. fr
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
	Nutrition et cancer	C. Aubel Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
	Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet L. Rios	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy MA Peyron	S2, 30h	NON	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	S2, 34h	20 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon H Pons	S2, 30h	50 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES 4^{ème} et 5^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT ou vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- Compléter la fiche UE Libre transversale disponible au secrétariat de l'école de sages-femmes
- Vous devez vous rendre ensuite dans le service/direction/composante dispensant l'UE libre (SUAPS, SUC...) pour faire signer et enregistrer la fiche d'inscription dûment remplie
- Vous devez, par la suite, présenter la **fiche d'inscription dûment signée** au secrétariat de l'école de sages-femmes.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2020-2021

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

1^{ER} CYCLE

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU


Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;
- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à

l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;
5. Le Service Sanitaire sera appliqué à compter de septembre 2019 au semestre 5 et 6.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » et UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation ».

UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique »,

UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » ; UE 2.3.1 « Etude de l'audition » et UE 3.1 « Physique générale et acoustique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » et UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » et UE 2.5 « Gériatrie ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 2.7 « Notions de pharmacologie » et UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé ».

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant » ; UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme » et UE 5.3.2 : « Troubles de la cognition mathématique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) doivent être rendus obligatoirement aux dates indiqués par les intervenants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de la Formation.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entrainera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par les responsables d'UE.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année et entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année).

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

- L'avis favorable de l'Ecole ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant. L'école n'autorise les départs qu'en cas de force majeure.

VII - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer

progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

la validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le Directeur pédagogique de la formation.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VIII- Dispense partielles de scolarité

Conformément à l'article 26 du Décret du 30 août 2013, des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux personnes admises à poursuivre des études en vue du Certificat de Capacité d'orthophoniste et justifiant de titres ou de diplômes reconnus par le Ministre chargé de l'Education ou le Ministre chargé de la Santé les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditives.

Ces dispenses peuvent porter sur les enseignements suivants, détaillés dans l'annexe 3 :

- l'unité d'enseignement 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement ;
- l'unité d'enseignement 1.3 Sciences de l'éducation ;
- l'unité d'enseignement 2.3 Etude de l'audition ;
- l'unité d'enseignement 6.1 Stage en milieu scolaire.

Les étudiants qui ont validé une licence 1^{ère} et 2^{ème} année mention Sciences du langage à l'Université Clermont Auvergne (ou Université Blaise Pascal) pourront, après publication des résultats aux épreuves d'admission à l'Ecole d'orthophonie, déposer une demande d'équivalence pour valider l'UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage au titre du semestre 1 et l'UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique au titre du semestre 2 de la première année de formation. Les étudiants devront transmettre les relevés de notes de la L1 et de la L2 Sciences du langage au service de la Formation – Pôle 5 Formations Paramédicales. Une commission se réunira pour étudier les demandes et émettre une décision.

IX- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X – Césure

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XI – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

Depuis la rentrée 2019, le CFUO met en place le service sanitaire.

Ce service sanitaire est organisé par l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales en inter-professionnalité avec les deux autres formations du Département des Techniques de Réadaptation (Ergothérapie et Orthoptie).

L'ensemble des apports théoriques sera délivré les deux premières semaines du semestre 5 (1^{ère} quinzaine de septembre).

Un stage d'une semaine sera organisé la dernière semaine avant les vacances de Pâques.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I
2019 / 2020

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage	4	58	CM	48	Contrôle Continu + QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL
		TD	10						
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement	4	40	CM	34	Épreuve Terminale QR	2h	4	4	Aurélie DELAVEAU – GUITTARD
		TD	6						
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	3	30	CM	20	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	3	3	Mickaël JURY
		TD	10						
UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h	3	3	Isabelle CREVEAUX Philippe VAGO
		TD	8						
UE 2.2.1 Neurosciences 1	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Aziz HAFIDI
		TD	8						
UE 2.3.1 Etude de l'audition	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Mathilde PUECHMAILLE
		TD	16						
UE 3.1 Physique générale et acoustique	3	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Fabrice GIRAUDET
		TD	8						
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	17	CM	12	Contrôle Continu			3	Elsa FERRY LOCATI
		TD	5						
UE 8.4 Langues 1	2	20	CM	0	CC (épreuve écrite) Présentation orale	1h00 10min	1 1	2	Marlène BARROSO
		TD	20						
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	2	12	CM	10	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h00		2	Franck PIZON
		TD	2						
TOTAL	30	303							

UE mutualisée avec Orthoptie

UE mutualisée avec Ergothérapie

TABLEAU II
2019 / 2020

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique	4	58	CM	48	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Ecrit : 2h Site Gergovia		4	Damien CHABANAL
			TD	10					
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	3	24	CM	16	Contrôle continu			3	Marie-Christine TOCZEK
			TD	8					
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	3	25	CM	15	Contrôle continu			3	Marianne WOOLLVEN
			TD	10					
UE 2.2.2 Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Aziz HAFIDI
			TD	8					
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	28	CM	10	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Justine BECAUD
			TD	18					
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	4	26	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Catherine SARRET
			TD	4					
UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations	4	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	Sonia MIRAFZAL
			TD	8					
UE 6.1 stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*	3	4	CM		Rapport de stage			3	A redéfinir
			TD	4					
UE 8.7 : Formation aux outils informatiques	1	20	CM	0	Contrôle continu			1	David CIA
			TD	20					
TOTAL	30	239							

UE mutualisée avec Ergothérapie

*Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journée

TABLEAU III
2019 / 2020

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	50	CM	20	Contrôle Continu			4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	30					
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	2 2	4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	10					
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	40	CM	30	Contrôle Continu			4	Valentin FLAUDIAS
			TD	10					
UE 2.5 Gériatrie	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QCM	30min		3	Jérôme BOHATIER
			TD	2					
UE 6.2 Stage Découverte: personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	6	CM		Rapport de stage			3	A redéfinir
			TD	6					
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	28	CM	18	Contrôle Continu			4	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	10					
UE 7.2 Statistiques 1	2	28	CM	12	Contrôle Continu			2	Cristina ALBA DELGADO
			TD	16					
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu			2	Fiona CRISTIN
			TD	20					
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	50 min		3	Jennifer MERIGAUD
			TD	16					
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		1	Claire AUMERAN
			TD	4					
TOTAL	30	278							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

UE Mutualisée avec Orthoptie

UE Mutualisée avec Ergothérapie et Orthoptie

**TABLEAU IV
2019 / 2020**

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.2.4 Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	4	36	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Pierre-Michel LLORCA
			TD	6					
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Thierry MOM
			TD	20					
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	4	38	CM	30	Contrôle Continu			4	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	8					
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Marylène CHALARD
			TD	10					
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 min		4	Guy CHAZOULE
			TD	10					
UE 6.3 Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins*	3	4	CM		Rapport de stage			3	A redéfinir
			TD	4					
UE 2.7 Notions de pharmacologie (e-learning)	2	10	CM	10 EAD	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Nicolas AUTHIER
			TD	0					
UE 7.1 Bibliographie et documentation	2	6	CM	2	Contrôle Continu			2	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	4					
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	32	CM	24	Contrôle Continu			3	Didier JOURDAN
			TD	8					
TOTAL :	30	226							

*Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

UE Mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU V
2019 / 2020

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	3	35	20	15	Contrôle Continu			3	Claire MARGOLINAS
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	40	20	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	48	32	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h 30 min	1,5 1,5	3	Isabelle JALENQUES (adultes) Françoise NOTHON DURAND (enfants)
UE 4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie	4	43	18	25	Contrôle continu			4	Audrey CARMONA
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	30	15	15	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC	2 heures 1 heure	1.5 1.5	3	Michèle DERUMIGNY
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	4	30	20	10	Épreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Guy CHAZOULE
UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes*	5	4		4	Rapport de stage			5	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	3	22	12	10	Contrôle Continu			3	Éric WERSINGER
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique / Service Sanitaire	1	22		22	Validation présence			1	Laurent GERBAUD
TOTAL :	30	274							

*Durée stage clinique 210h

* Mutualisée avec Orthoptie et Ergothérapie

TABLEAU VI
2019 / 2020

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	3	40	5	35	Contrôle Continu			3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	35	10	25	Contrôle continu	2h		3	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	31	11	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h30		3	Nicolas KEMPA
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	40	20	20	Contrôle Continu			4	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	35	15	20	Contrôle Continu			3	Marie-Noëlle ROBERT
UE 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	4	52	32	20	Contrôle Continu			4	Elsa FERRY LOCATI
*UE 6.5 : Stage Clinique 1	6	8		8	Rapport de stage			6	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	1	6	2	4	Contrôle Continu			1	Nathalie PINOL-DOMENECH
UE 8.6 : Langues	2	20		20	Contrôle Continu			2	Faustine JACQUIER
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique / Service Sanitaire	1		10 demi-journées		Rapport de stage			1	Laurent GERBAUD
TOTAL :	30	267							

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020 / 2021

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens				
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	1er septembre 2020	Cycle 1 : Semaine 2	Cycle 1 : Semaine 1	Cycle 1 : Semaine 22	Semaine 27	Semaine 27	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie							
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie		Cycle 2 : Semaine 3	Cycle 2 : Semaine 2	Cycle 2 : Semaine 23			
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie							
5 ^{ème} année Certificat de Capacité							

DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2020 / 2021


Formation et année de formation	Périodes de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 au 21 novembre 2020	Du 03 au 29 mai 2021
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 septembre au 17 octobre 2020	Du 18 janvier au 13 février 2021
	Du 16 au 28 novembre 2020	Du 29 mars au 2 avril 2021 (Service Sanitaire)
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 septembre au 17 octobre 2020	Du 22 février au 20 mars 2021
	Du 07 au 19 décembre 2020	Du 26 avril au 29 mai 2021
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 novembre au 19 décembre 2020	Du 15 février au 10 avril 2021

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2020-2021

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE
2^{ème} CYCLE
4^{ème} année
5^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU


Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur de l'UFR sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - DEUXIEME CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

Objectifs B.O n°32 du 5 septembre 2013

1. L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent ;
2. L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
3. Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
4. L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthophoniste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie.
5. L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Ces compétences sont détaillées dans l'annexe 2 du présent décret.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV.

L'enseignement comprend :

Un tronc commun ;

1. Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de l'orthophonie ;
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances favorisant une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.
2. Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche ;
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que l'orthophonie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. Une formation aux gestes et soins d'urgence sera proposée au semestre 9 (AFGSU)
3. Des TD d'observation en consultation aux CHU ;
4. Des visites de sites.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant. (Annexe 1)

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 2^{ème} cycle

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit pas ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année et III et IV pour la 5^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve (même durée), les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectué, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Toute note ou moyenne inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de scolarité.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par les responsables d'UE.

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première ou deuxième session.
- Avoir validé les stages de cette année d'études
- Avoir obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou deuxième session
- Avoir validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou deuxième session.

En cas de redoublement, l'étudiant refait son année de M2 intégralement (stages et cours). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études il en conserve le bénéfice.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année du 2^{ème} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 5^{ème} année avant la soutenance du mémoire afin d'obtenir le Certificat de Capacité d'Orthophonie. Aucune dette ne sera possible entre deux cycles (3^{ème} et 4^{ème} année). Deux redoublements maximum sont autorisés par étudiant.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale ou par mail courant juin de l'année en cours.

- L'avis favorable de l'Ecole ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ)
- Un CV.
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO.
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année + relevés de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant. L'école n'autorise les départs qu'en cas de force majeure.

VII - STAGES

Les objectifs de stage du 2^{ème} cycle :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (semestre 7) a pour objectif de sensibiliser l'étudiant au contexte de la recherche scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche associées à l'Université de rattachement de l'étudiant.
- Le stage clinique 2 et 3 (semestre 7 et 8) est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

Sa validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le Directeur pédagogique de la formation et par la soutenance de mémoire.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

VIII – Mémoire :

La validation du Cycle 2 des études d'orthophonie est conditionné par l'obtention du mémoire de fin d'études.

A la fin du dernier semestre (S10), les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est :

- Soit à orientation professionnelle, dans ce cas le directeur de mémoire peut être un orthophoniste ou un autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie (titulaire d'un Master au minimum).
- Soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche ; dans ce dernier cas le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur, un chercheur ou un orthophoniste titulaire d'un doctorat

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature. L'objectif est également de confronter les étudiants à une démarche scientifique utiles pour fonder sa pratique sur des données probantes.

Les étudiants seront encadrés dans le cadre de l'UE 7.5 à partir du semestre 8 et leur seront délivrés un guide du mémoire recensant les types de mémoire possible mais aussi les modalités de rédaction attendues.

Le projet de mémoire sera présenté oralement devant un jury de 3 personnes dont deux orthophonistes en début de semestre 8 afin que le jury se prononce sur la pertinence et la faisabilité du sujet. Le cas échéant, la commission des mémoires pourra demander un complément d'information et/ou une réorientation du sujet.

Cette présentation orale s'intégrera dans le cadre de l'examen de l'UE 7.5.

En fin de semestre 8, les étudiants devront réaliser un projet de mémoire écrit faisant part du projet, des connaissances bibliographiques et de la méthodologie envisagée. Ce projet sera noté dans le cadre de l'examen final de l'UE 7.5. A mi-parcours du semestre 10, un dossier de soutenance devra être remis à l'enseignant référent de l'UE 7.5.

Ce dossier comprendra :

- Un résumé du mémoire avec titre, mots-clés et bibliographie. Ce résumé devra inclure un aperçu de toutes les différentes étapes du travail (état des lieux – méthode – résultats – discussion – conclusion) et ne pourra pas excéder deux pages A4, hors bibliographie).
- L'avis argumenté du (des) directeur(s) de mémoire qui comprendra une évaluation de la qualité et de la quantité de travail fourni, ainsi que, le cas échéant, son accord pour soutenance.

Si le travail ne peut pas être soutenu en fin de la 5^{ème} année, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir lors d'une deuxième session qui aura lieu fin août de l'année en cours. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 5^{ème} année complète.

En fin de semestre 10, les étudiants ayant obtenu l'autorisation pour soutenance prononcée par le directeur de mémoire et validée par la commission des mémoires soutiennent leur mémoire de fin d'études.

La soutenance se déroule à l'oral sur support Power Point devant un jury composé du directeur de mémoire, de l'enseignant référent de l'UE 7.5 et d'un orthophoniste de l'équipe pédagogique.

Pour l'encadrement des projets de mémoire des travaux dirigés à la demande seront organisés dans l'UE 7.5.

Ces TD seront à la demande des étudiants ou de leurs maîtres de mémoires dans la limite de 25h au semestre 9 et 25h au semestre 10. Ces TD pourront se faire en visiocon avec l'étudiant seul ou avec son maître de mémoire ou sous forme des rencontres en petits groupes (3 maximum)

Enfin des autorisations d'absence de cours exceptionnelles pour rencontre avec les maîtres de mémoire pourront être demandées au cours de la 5^{ème} année par les étudiants dans la limite de deux par étudiant. Les étudiants seront tenus d'en informer le service de scolarité au moins 15 jours avant la rencontre et sous couvert d'une autorisation spéciale d'absence qui sera donnée au regard d'un justificatif de demande du directeur de mémoire.

❖ PLAGIAT :

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article

L.335.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle). Ce délit est dès lors constitutif d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 décembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics. En application de l'article R712-10 du code de l'éducation, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le président du jury saisira immédiatement le président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc. Cela n'empêcherait pas au jury de prendre en considération, lors de la notation de l'épreuve, les passages plagiés pour déterminer la valeur des épreuves, nonobstant la décision que prendra la juridiction disciplinaire de l'Université.

IX– CESURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet.

La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

X – COURS ET EXAMENS A DISTANCE

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU II 2019/2020

4^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 7

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication</u>	3	44	10	34	Contrôle Continu			3	Caroline LEROY FARGEIX
<u>UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme</u>	3	30	6	24	Contrôle continu			3	Michèle DERUMIGNY
<u>UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique</u>	3	28	10	18	Contrôle Continu		3	3	Delphine BLACHE
<u>UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales</u>	3	23	8	15	Contrôle Continu		3	3	Nicolas KEMPA
<u>UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie</u>	3	34	18	16	Contrôle continu			3	Elsa FERRY LOCATI + à définir
<u>UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des troubles développementaux</u>	4	30	10	20	Contrôle continu			4	Louise ROBACZYNSKI
<u>UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels*</u>	2	24	6	18	Contrôle Continu			2	Jennifer MERIGAUD
<u>UE 6.6 : Stage clinique 2**</u>	3	2		2	Rapport de stage			3	Elsa FERRY LOCATI
<u>UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche***</u>	3	6		6	Rapport de stage			3	Thierry MOM
<u>UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles</u>	1	12	4	8	Contrôle Continu			1	Fabrice GIRAUDET
<u>UE Optionnelles obligatoires</u>	2	20			Contrôle Continu			2	Viviane Le Clavez
TOTAL :	30	253							

**une journée d'observation chez un professionnel le jeudi 3 décembre 2020 (autorisation de déplacement) :

**90h ou 22 demi-journées

***120 h ou 30 demi-journées

TABLEAU II 2019/2020

4^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 8

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques</u>	3	27	10	17	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC			3	Auréliе GUITTARD
<u>UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme</u>	3	40	10	30	Contrôle Continu			3	Michèle DERUMIGNY
<u>UE 5.2.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd</u>	3	45	26	19	Contrôle Continu			3	Jennifer MERIGAUD
<u>UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition</u>	3	40	15	25	Contrôle Continu			3	Marie-Noëlle ROBERT
<u>UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies</u>	3	27	11	16	Contrôle continu			3	Jennifer MERIGAUD
<u>UE 5.8.2 : Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap</u>	3	21	10	11	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	QR : 1h30		3	Virginie BOUCHEIX
<u>UE 6.7 : Stage clinique 3*</u>	6	8		8	Rapport de stage			6	Elsa FERRY LOCATI
<u>UE 7.5 : Mémoire</u>	2	31	6	25	Contrôle Continu			2	Mathilde PUECHMAILLE
<u>UE 5.8.1 : Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication</u>	2	23	10	13	Contrôle Continu			2	Virginie BOUCHEIX
<u>UE 12 Optionnelles obligatoires</u>	2	20	16	4	Contrôle Continu			2	Norbert MAIONCHI-PINO
<u>TOTAL :</u>	30	282							

*300 h ou 75 demi-journées

*750 h ou 118 demi-journées (525 h cabinet +225h pour le mémoire)

TABLEAU III 2020/2021

5^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 9

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	2	12	8	4	Contrôle continu			2	Franck PIZON
UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités classiques	3	27	15	15	Contrôle continu				Viviane LE CALVEZ
UE 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	4	45	20	25	Contrôle continu			4	Caroline LEROY-FARGEIX
UE 5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des symptômes démentiels	2	12	8	4	Contrôle continu			2	Marie IRTHUM
UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis	3	20	10	10	Contrôle continu			3	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	11	1		1	Rapport de stage			11	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.3 : Statistiques 2	2	20	8	12	Contrôle continu			2	Cristina ALBA DELAGADO
UE 7.5 : Mémoire **	2	28	3***	25	Contrôle continu			2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 8.2 : Formation aux gestes et aux soins d'urgence	1	16		16	Validation Présence			1	Alexandre LAUTRETTE
TOTAL :	30	181							

** Mémoire TD à la demande de l'étudiant OU MAITRE DE MEMOIRE (MDM)

*** Séminaires pour les maîtres de mémoire

Mutualisés avec Orthoptie et Ergothérapie

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE : 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	12	8	4	Contrôle Continu				Audrey CARMONA
UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	3	27	15	12	Contrôle continu			3	Delphine BLACHE
UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	3	25	15	10	Contrôle continu				Marie IRTHUM
UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	20	10	10	Contrôle continu				Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4*	13			1	Rapport de stage				Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire	3	25	0	25***	Contrôle continu				Mathilde PUECHMAILLE
UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	2	15	5	10	Contrôle continu				Jennifer MERIGAUD
UE 11 : Séminaires professionnels**	2	60		60	Validation présence				Mathilde PUECHMAILLE
TOTAL :	30	184							

*750h ou 188 demi-journées (525h cabinet et 225h mémoire)

** présence obligatoire AVEC ATTESTATION DE PRESENCE

* UE 7.5 mémoire TD à la demande de l'étudiant ou du MdM

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020 / 2021

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	1er septembre 2020	Cycle 1 : Semaine 2 Cycle 2 : Semaine 3	Cycle 1 : Semaine 1 Cycle 2 : Semaine 2	Cycle 1 : Semaine 22 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 27	Semaine 27
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité						

DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2020 / 2021

Formation et année de formation	Périodes de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 au 21 novembre 2020	Du 03 au 29 mai 2021
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 septembre au 17 octobre 2020 Du 16 au 28 novembre 2020	Du 18 janvier au 13 février 2021 Du 29 mars au 2 avril 2021 (Service Sanitaire)
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 septembre au 17 octobre 2020 Du 07 au 19 décembre 2020	Du 22 février au 20 mars 2021 Du 26 avril au 29 mai 2021
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 novembre au 19 décembre 2020	Du 15 février au 10 avril 2021

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2020 - 2021

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

La formation a pour objectif:

- 1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
 - 2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - 3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
 - 4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
 - 5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
 - 6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

1. Organisation des enseignements :

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à :

- 1°) 140 crédits européens pour les unités d'enseignement
- 2°) 40 crédits européens pour l'enseignement en stage.

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant un parcours personnalisé pour chaque étudiant. Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

2. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

3. La validation :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Toutes Les unités d'enseignement d'un même semestre donnent droit à compensation entre elles sauf les UE suivantes qui ne peuvent être compensées

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 7 anatomie

UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire.

UE 9 Physiopathologie de la vision binoculaire

UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 10 Exploration fonctionnelle et UE 11 bilan orthoptique

UE 14 Pathologies sensorimotrices

Stage

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 15 : Prise en charge des pathologies

UE 24 Amblyopie

Stage

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 22/23 Pathologies neuro-ophtalmologiques

Stage

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

Et UE 29 Vision et troubles d'apprentissages

Stage

UE 30 Troubles neurovisuels

UE 37 Projet de soin

6° Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 38 Mémoire

UE Stage

4. Assiduité et présence aux enseignements :

À l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

III - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2.

Le passage de la deuxième année à la troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement à l'exception des UE suivantes :

Semestre 1 : UE 4, 7, 8, 9

Semestre 2 : UE 10, 11, 14

Semestre 3 : UE 15, 17, 24

Semestre 4 : UE 22, 23,

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer dans l'année supérieure pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

IV – REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. **Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de**

Capacité d'Orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

V - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Évaluation du stage effectuée par le maître de stage :

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

VI - ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

VII – AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements seuls des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emploi du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

VIII – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

Depuis la rentrée 2019 / 2020, l'Ecole d'Orthoptie met en place le service sanitaire.

Ce service sanitaire sera organisé par l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales en inter-professionnalité avec les deux autres formations du Département des Techniques de Réadaptation (Ergothérapie et Orthophonie).

L'ensemble des apports théoriques sera délivré les deux premières semaines du semestre 1 (1^{ère} quinzaine de septembre).

Un stage d'une semaine sera organisé la dernière semaine avant les vacances de Pâques.

IX – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

X - COURS ET EXAMENS A DISTANCE

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.		
				C.M.	T.D.*	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef	
UE 1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	3	50h	40h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM		1 h	3	janvier		GOUMY Isabelle CREVEAUX
UE 2 Optique géométrique : optique physiologique	3	3	50h	30h	20h	Contrôle Continu				Novembre à janvier	3	Isabelle RANCHON-COLE
UE 31 Dépistage- service sanitaire	3	3	45h	20h	25h	Validation présence		30 min	3	Janvier		Laurent GERBAUD
UE 4 Physiologie du système visuel et physiologie neurosensorielle (possibilité EAD)	3	3	20h	15h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	Janvier		Florie Monier Eric Wersinger
UE 5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	1	1	25h	10h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	Janvier		Steeven BEZE
UE 12 Déontologie et éthique : historique de la profession	1	1	24h	16h	8h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	Janvier		Eric LAPORTE
UE 7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision (possibilité EAD)	2	2	20h	18h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	2	Janvier		Laurent SAKKA
UE 13 Hygiène et gestion des risques	1	1	10h	8h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	Janvier		Ousmane TRAORE
UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	3	3	30h	10h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	3	Janvier		Florie MONIER
UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	3	3	30h	10h	20h	Contrôle continu			3	Novembre à janvier		Florie MONIER
UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales (possibilité EAD et TD sous forme d'exposés en partie)	3	3	42h	22h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	Janvier		Jean MALECAZE
UE 18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie (possibilité EAD)	2	2	36h	30h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min		Janvier		Florie MONIER
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu (2 notes)					1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	1	1	65h			Carnet de stage			1	Janvier		Manon Theodore
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	457h	229h	163h							

*Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage exceptées UE 1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 12- UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie et ergo

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements									RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique								Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.	Période examens		
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
UE 3 Réfraction	2	2	54h	20h	4h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	4	Mai/Juin		Florian Foyard
UE 10 Explorations fonctionnelles	3	3	38h	20h	18h**	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 mn	3	mai/juin		Lisa Leblond
UE 35 Service Sanitaire	3	3	60h	20h	40h	Rapport de stage				3	Juin		Laurent GERBAUD
UE 11 Bilan orthoptique	6	6	56h	20h	36h*	Contrôle continu				6	mars/juin		Lisa Leblond
UE 14 Pathologies sensorimotrices	5	5	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	5	mai/juin		Mathieu LAFORET
UE 19 Pharmacologie et thérapeutique E-learning	1	1	20h	15h EAD	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	1	mai/juin		Nicolas AUTHIER
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle continu						1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	6	6				Carnet de stage				6	mai/juin		Manon THEODORE
						Épreuve pratique							
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique/ introduction méthodologie sciences	3	3	35h	15h	20h*	Contrôle continu				3	Mai		Nathalie PIÑOL-DOMENECH David CIA / Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 2	30	30	303 h	134h	139h								

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptées UE 6 et UE 19

UE : cours en partie mutualisés avec orthophonie

**TP en partie anticipés en S1

*Partie des TD sous forme d'exposées

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique								Enseignement pratique
				Écrit								CC Coef
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coef.		
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	3	3	65h	25h	40h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	3	Janvier		Florie MONIER
UE 17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	3	3	55h	30h	25h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45min	3	Janvier		Vincent JAWAD
UE 3 Réfraction	1	1	18h	8h	10h	Contrôle Continu						Lisa LEBLOND
UE 21 Statistiques, épidémiologie, santé publique/Méthodologie	3	3	46h	26h	20h*	Contrôle continu QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	3	Janvier		Cristina ALBA DELGO
UE 24/25 Amblyopie	6	6	20h		20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	6	Janvier		Adrien COUTU
UE 26 Basse vision	5	5	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	6	Janvier		Béatrice MESSY
UE 32 Communication, éducation thérapeutique	1	1	28h	10h	18h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	1	Janvier		Laurent GERBAUD
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu				Janvier	1	Laure-Line RIBAUD
Stage	7	7				Carnet de stage Épreuve pratique					7	Manon THEODORE
TOTAL SEMESTRE 3	30	30	282h	129h	153h							

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 6

*UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.		
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef	
UE 18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie EAD	3	3	36h	30h	6H	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	2	Juin		Florie MONIER
UE 22/23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	6	6	40h	20h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	7	Juin		Adrien COUTU
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	5	5	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45min	7	Juin		Isabelle CARRE
UE 20 Contactologie	1	1	26h	6h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30min	1	Juin		Jean MALCAZE
UE 3 Réfraction	1	1	10h		10h	Contrôle continu						Lisa LEBLOND
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	4	4	45h	5h	40h*	Contrôle continu			3	Mai		Nathalie PIÑOL-DOMENECH David CIA
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu				Juin	2	Laure-Line RIBAUD
Stage	8	8				Carnet de stage Épreuve pratique			8	Juin		Manon THEODORE
TOTAL SEMESTRE 4	30	30	207h	91h	116h							

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 28
Dont travail perso biblio mémoires 20H

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								Enseignement pratique	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique					Durée	Coeff.	Période examens			CC Coef
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.						
UE 29 Vision et troubles d'apprentissages	5	5	50h	40h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	5	Janvier		Sandra COLLOT	
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	5	5	30h	20h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	5	Janvier		Florie MONIER	
UE 37 Diagnostic et projet de soins	3	3	38h	8h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	3	Janvier		Florie MONIER	
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	1	1	30h	15h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM			30 min	1	Janvier		Pierre CHAUSSE	
UE 41 Geste et soins d'urgence (AFGSU)	1		21h	6h	15h	Validation présence							Alexandre LAUTRETTE	
UE 38 Travail de fin d'études	3		55h	5h	50h	Travail personnel Validation							Florie MONIER	
UE 3 Réfraction	1		7h	4h	3h	Contrôle continu							Lisa LEBLOND	
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	ANNEXE 1 10h					1	ANNEXE 1					
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale					Janvier	2	Laure-Line RIBAUD	
Stage	8	8				Carnet de stage Épreuve pratique			8				Florie MONIER	
TOTAL SEMESTRE 5	30	30	241h	98h	153h									

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage (ex : CHU) exceptées UE 6 et UE 41

UE : cours mutualisés avec Ergothérapie

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.		
				C.M.	T.D.	Q. R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef	
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	2	2	15h	10h	5h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	2	Juin		Lisa LEBLOND
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	3	3	42h	12h	30h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Juin		Steven BEZE
UE 38 Travail de fin d'études	9	9	50h		50 h Travail élèves		Oral (mémoire)	15 min	9	Mai		Florie MONIER
UE 39 Coopération bilans pluridisciplinaires	3	3	15h	5 h	10h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	Juin		Florie MONIER
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h		Contrôle Continu : épreuves écrites			Juin	2	Laure-Line RIBAUD
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	ANNEXE 1 10h						1	ANNEXE 1		
Stage [500]	10	10					CARNET DE STAGE Épreuve orale		10			Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 6	30	30	132h	27h	70h							

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage exceptées UE 6 et UE 34

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 5 et Semestre 6**

A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestre 5 et au semestre 6

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement librement choisies suivantes :

- **UE Parcours clinique : psychologie du bien-être et gestion des émotions ; Florie Monier (10h)**

Cette UE permet de mieux comprendre les émotions et de faire l'expérience des méthodes de contrôle des émotions de façon à aborder plus sereinement les situations cliniques à lourde charge émotionnelle.

- **UE Parcours recherche : Méthodologies de la recherche et traitement des données 20H Christina Alba Delgado/Florie Monier**

Cette UE s'inscrit dans une volonté d'améliorer la maîtrise des outils scientifiques du chercheur à travers des enseignements magistraux et travaux personnels tels que la lecture critique d'articles scientifiques.

- **UE « tutorat » UE 40 le tutorat sera fait au S1 ou au S2 selon l'autre choix d'UE libre, Florie Monier**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études. Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie l'étudiant doit être présent obligatoirement aux cours et rendre les travaux demandés.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020/2021

Formation et année de formation	Rentrée universitaire 1 ^{er} semestre	Rentrée universitaire 2 ^{ème} semestre	Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	31/08/2020	17/02/2020	Semaine 3	Semaine 22	Semaine 26	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						

DATES DE STAGE 2019/2020

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Du 1 ^{er} décembre 2020 au 29 janvier 2021 (hors vacances universitaires)
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	<p>Stage extérieur libéral Du 02 au 27 novembre 2020</p> <p>Stage CHU Du 31 août au 1^{er} novembre 2020 Du 30 novembre 2020 au 15 janvier 2021 (hors vacances universitaires)</p>	<p>Stage CHU temps complet Du 6 au 10 avril 2021</p>
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie (cf. Annexe)	<p>Stages au sein des hôpitaux de Vichy et Pont du Château et stages extérieurs dont CRDV* (par groupe)</p> <p>Périodes 1 : du 31 août au 25 septembre 2020 Périodes 2 : du 28 septembre au 25 octobre 2020 Périodes 3 : du 23 octobre au 22 novembre 2020 Périodes 4 : du 7 décembre au 15 janvier 2021</p>	<p>Stages au sein des hôpitaux de Vichy et Pont du Château et stages extérieurs dont CRDV* (par groupe)</p> <p>Périodes 5 : du 25 janvier au 28 février 2021 Périodes 6 : du 1^{er} au 28 mars 2021 Périodes 7 : du 29 mars au 9 mai 2021 Périodes 8 : du 10 mai au 06 juin 2021 Périodes 9 : du 10 juin 04 juillet 2021 Périodes 10 : du 10 juin au 4 juillet 2021</p>

CRDV : Centre de Rééducation pour Déficients Visuels (dates à déterminer)



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPÉTENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

Diplôme d'État d'Ergothérapeute
1^{ère} année - 2^{ème} année - 3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales: avis favorable le 21/09/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 29/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat, d'Ergothérapeute modifié par l'arrêté du 17 avril 2018.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel défini à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

- 1°) 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2°) 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

ARCHITECTURE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU COURS DE LA FORMATION
(synthèse de l'arrêté du 5 juillet 2010)

acquérir les bases de l'ergothérapie				apprendre et analyser la démarche ergothérapique				devenir ergothérapeute			
S1 (12 UE)		S2 (9 UE)		S3 (8 UE)		S4 (7 UE)		S5 (9 UE)		S6 (5 UE)	
UE		UE	compétences C1 / C2	UE	compétences C6 / C9	UE	compétences C3 / C4	UE	compétences C5 / C10	UE	compétences C7 / C8
1.3	psychologie, psychologie de la santé	C6		1.2	environnement institutionnel et partenarial	C9		1.1	législation, déontologie, éthique	C7	
1.5	sociologie anthropologie	C2	1.7 ergonomie C2					1.4	santé publique	C5	
2.1	struct anat et fct organiques	C1	2.1 struct anat et fct organiques C1					1.6	pédagogie	C10	
2.2	introduction démarche clinique hygiène	C1									
2.3	dysf musculo squelettique tégumentaire	C3	2.4 dysf nerveux et sensoriel C3	2.5	dysf cognitif et psychique C3	2.6	dysf cardio respi et métabolique C3				
3.1	ergothérapie et science de l'activité humaine	C2									
3.2	initiation aux fondements de la pratique ergo	C1	3.3 modèles conceptuels C2	3.4	modèles d'analyse de l'activité C3						
3.5	diagnostic et processus d'intervention	C1		3.6	médiation, relation et cadre thérapeutique C3						
4.1	méthodes et techniques d'évaluation	C1	4.1 méthodes et techniques d'évaluation C1								
4.6	aides humaines, techniques, animales et mobilité	C4	4.4 techniques de rééducation et réadaptation C3	4.2	tech et outils de relation et communication C6	4.4	techniques de rééducation et réadaptation C3				
						4.5	traitement orthétique C4				
		4.7	techniques et outils d'aménagement de l'environnement C2	5.5	méthodologie de projet C9	4.3	techniques de positionnement C3	4.8	techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie C5		
5.2	méthodes de travail et TIC C8					5.3	méthodes de recherche C8	4.10	organisation, gestion du travail et interprofessionnalité C7	5.1	méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité C7
5.6	anglais professionnel C8	5.6	anglais professionnel C8	5.6	anglais professionnel C8	5.6	anglais professionnel C8	5.4	initiation à la démarche de recherche C8	5.4	initiation à la démarche de recherche C8
		6.1	évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention C1 + C2	6.2	conduite de relation, coordination, coopération C6+9	6.3	conduite d'une intervention en ergothérapie C3 + C4	5.6	anglais professionnel C8	5.6	anglais professionnel C8
								6.4	démarche d'éval, de conseil, formation en information C5 + C10	6.5	évaluation de la pratique professionnelle et recherche C7 + C8
								4.9	F.G.S.U. C5		
								6.6	unité optionnelle C8		

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 28 :

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire, y compris lorsque ceux-ci sont organisés en distanciel (classe virtuelle par ex). **Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par les responsables d'UE.**

Le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la directrice de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la directrice de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre. L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Article 30 :

« Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée. »

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance (794 heures) et de travaux dirigés (1 206 heures),

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble, soit 5 148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Des enseignements en e-learning seront proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision du conseil pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année, Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Article 13 de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue ».

La note obtenue en 2^{ème} session se substitue donc à celle obtenue en 1^{ère} session.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis en main propre contre signature au Bureau de scolarité.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre en main propre à l'enseignant coordinateur de l'UE, contre signature.

« En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité » et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage pourra entrainer une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre (lorsqu'elle est prévue dans l'arrêté) en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

A l'intérieure d'une UE, dont la validation des connaissances est composée de deux épreuves, toute note inférieure ou égale à 8/20 ne permet pas de valider l'UE concernée par compensation.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.3 S1 « Psychologie - Psychologie et santé » et UE 1.5 S1 « Sociologie - Anthropologie » ;

UE 2.1 S1 « Structures anatomiques et fonction organiques » et UE 2.3 S1 « Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettique et tégumentaire » ;

UE 3.2 S1 « Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie » et UE 3.5 S1 « Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 2.1 S2 « Structures anatomiques et fonctions organiques » et UE 2.4 S2 « Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel » ;

UE 4.4 S2 « Techniques de rééducation et de réadaptation » et UE 4.7 S2 « Techniques et outils d'aménagement de l'environnement ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 4.2 S3 « Techniques et outils de relation et de communication » et UE 3.6 S3 « Médiation, relation et cadre thérapeutique ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 4.3 S4 « Techniques de positionnement » et UE 4.5 S4 « Traitement orthétique » ;

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 1.1 S5 « Législation, déontologie, éthique » et UE 1.4 S5 « Santé publique » ;
UE 4.8 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 1.6 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 5.1 S « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 5.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Compte tenu de la spécificité des études en ergothérapie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, seules des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants sur présentation de justificatif.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.
Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

- Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

- Un parcours individualisé est proposé avec les étudiants ayant des UE non validées lors des semestres des années antérieures.

« Les situations individuelles d'étudiants éventuellement problématiques quant à leur poursuite d'étude font l'objet de discussions lors des réunions d'un collège pédagogique (formateurs permanents, conseiller scientifique, enseignants vacataires). Si besoin le collège sollicite la présence de toute personne habilitée à contribuer à l'ajustement du suivi individuel des étudiants (conseiller pédagogique de l'ARS, universitaires, responsable administratif...). »

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires.

Au semestre 4, des cours en « méthodes de recherche », UE 5.3 et en « anglais professionnel » UE 5.6, se veulent complémentaires en vue de la réalisation d'une pré-enquête ciblée sur le développement d'une situation appel. Des TD d'accompagnement et de coaching sont dispensées en ½ groupe jusqu'à la fin de semestre 4. L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche accompagné d'un maître de mémoire. Deux formatrices de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le maître de mémoire et l'étudiant. Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. Par deux fois en Juin (S4) et en octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordonnatrice référente des mémoires à l'IUFE.

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et d'un des deux semestres 3 et 4, ou encore par la validation des deux premiers semestres et de 48 à 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. La directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 24 de l'arrêté du 5 juillet 2010, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par la directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu la validation des deux premiers semestres et entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 3 et 4 sont admis à redoubler. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation.

Les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 et qui n'ont pas obtenu 30 crédits sur les semestres 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La directrice de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute article 23.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En 3^{ème} année, les étudiants qui n'ont pas validé le semestre 5 en session 1, passent les sessions 2 organisées début mai. Une CAC de validation sera organisée début juin pour leur permettre d'être présentés devant le Jury d'Attribution des Diplômes (JAD) session 1, organisé par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Le JAD valide le semestre 6 et le diplôme d'Etat. En cas de non validation en session 1, un JAD 2 est proposé courant septembre.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

XI - ATTRIBUTION DU DIPLÔME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : les DRJSCS Rhône-Alpes et Auvergne ont fusionné en une seule entité.

La DRDJSCS, Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un unique pôle EFC (emploi, formation, certification) et d'un service des métiers paramédicaux organisés sur deux sites.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand et celui de Lyon.

Concernant le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. La Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ si elle est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XII – FORMATION DE FORMATEURS D'ACTEURS PRAP 2S

Depuis la rentrée 2016-2017, l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne est habilité par l'ANFE² et l'INRS³, à former des formateurs d'acteurs PRAP 2S, au bout des 3 années d'études.

Cette acquisition au fil du parcours des étudiants sera sous la responsabilité de la Directrice pédagogique et d'une formatrice, certifiées INRS « Formateur de formateurs d'acteurs PRAP » qui assureront la congruence entre les 2 programmes et superviseront les épreuves de validation.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

² Association Nationale Française des Ergothérapeutes

³ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le diplôme sera délivré par l'IUFE, habilitée par l'INRS. Les étudiants qui n'auront pas réussi à obtenir leur diplôme de « Formateur d'acteurs PRAP », pourront se voir attribuer la certification « d'acteurs PRAP » s'ils valident les compétences nécessaires.

XIII – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

Depuis la rentrée 2019 / 2020, l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne met en place le service sanitaire.

Ce service sanitaire est organisé par l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales en inter-professionnalité avec les deux autres formations du Département des Techniques de Réadaptation.

L'ensemble des apports théoriques sera délivré les deux premières semaines du semestre 5 (1^{ère} quinzaine de septembre).

Un stage d'une semaine sera organisé la dernière semaine avant les vacances de Pâques durant le stage de S6 qui, de fait, sera réduit à 7 semaines.

Ce stage d'une semaine sera crédité de 2 ECTS s'il est validé.

XIV – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I qui était obligatoire et prévue dans notre décret de formation.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

TABLEAU I

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 1 2020/2021

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coef. UE	
UE 1.3 Psychologie – Psychologie et Santé Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	61	CM	40	Contrôle continu	3	Axelle VAN LANDER
			TD	21			
UE 1.5 Sociologie – Anthropologie Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	32	CM	20	Contrôle continu	2	Céline DAUZAT
			TD	12			
UE 2.1 Structure Anatomiques et Fonctions organiques Hybride (présentiel et/ou à distance)	4	60	CM	48	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	4	Olivier AGUILAR
			TD	12			
UE 2.2 Introduction démarche clinique – hygiène – Pharmacologie Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	34	CM	24	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 30 min)	2	Marie GRILLON
			TD	10			
UE 2.3 Dysfonctionnement des appareils musculo- squelettique et tégumentaire Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	52	CM	42	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	3	Olivier AGUILAR
			TD	10			
UE 3.1 Ergothérapie et science de l'activité humaine Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	40	CM	16	Contrôle Continu	3	Marie GRILLON
			TD	24			
UE 3.2 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	32	CM	12	Contrôle continu	2	Marie GRILLON
			TD	20			
UE 3.5 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	32	CM	10	Contrôle Continu	2	Marie GRILLON
			TD	22			
UE 4.1 : Méthodes et techniques d'évaluation Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	60	CM	10	Contrôle continu	3	Marie GRILLON
			TD	50			
UE 4.6 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	50	CM	10	Contrôle Continu	3	Marie GRILLON
			TD	40			
UE 5.2 : Méthodes de travail et TIC Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	10	Contrôle Continu	2	Céline DAUZAT
			TD	18			
UE 5.6 : Anglais professionnel Hybride (présentiel et/ou à distance)	1	10	TD	10	Contrôle Continu	1	David LATOUR
TOTAL	30	491					

TABLEAU II

**1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2*
2020/2021**

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coefficient UE	
UE 1.7 : Ergonomie Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	34	CM	18	Epreuve Terminal Dossier à rendre	2	Céline DAUZAT
			TD	16			
UE 2.1 : Structures anatomiques et fonctions organiques Hybride (présentiel et/ou à distance)	4	60	CM	48	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	4	Marie GRILLON
			TD	12			
UE 2.4 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels Hybride (présentiel et/ou à distance)	5	82	CM	58	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	5	Maud PERIE
			TD	24			
UE 3.3 : Modèles conceptuels Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	32	CM	14	Contrôle continu	2	Céline DAUZAT
			TD	18			
UE 4.1 : Méthodes et techniques d'évaluation Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	34	CM	10	Épreuve terminale Durée 2h	2	Marie GRILLON
			TD	24			
UE 4.4 : Techniques de rééducation et de réadaptation Hybride (présentiel et/ou à distance)	4	82	CM	28	Épreuve terminale Durée 2h	4	Marie GRILLON
			TD	54			
UE 4.7 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	10	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Marie GRILLON
			TD	18			
UE 5.6 : Anglais professionnel Hybride (présentiel et/ou à distance)	1	10	TD	10	Contrôle Continu	1	David LATOUR
UE 6.1 : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention Hybride (présentiel et/ou à distance)	4	38	TD	38	Contrôle continu	4	Marie GRILLON
UE 6.7 : Stage Professionnel	4	4 semaines			Cf. pages 10 & 11		
TOTAL	30	400					

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU III

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 3*
2020/2021

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coef UE	
U 1.2 : Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	16	Épreuve terminale Durée 1h	2	Perrine LACAZE
			TD	12			
UE 2.5 : Dysfonctionnements cognitif et psychique Hybride (présentiel et/ou à distance)	6	90	CM	72	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	6	Maud PERIE
			TD	18			
UE 3.4 : Modèles d'analyse de l'activité Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	50	CM	10	Contrôle continu	3	Perrine LACAZE
			TD	40			
UE 3.6 Médiation, relation et cadre thérapeutique Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	38	CM	10	Contrôle Continu	2	Perrine LACAZE
			TD	28			
UE 4.2 Techniques et outils de relation et de communication Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	30	CM	8	Contrôle Continu	2	Corinne ROCHETTE
			TD	22			
UE 5.5 Méthodologie de projet Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	24	CM	10	Contrôle Continu	2	Céline DAUZAT
			TD	14			
UE 5.6 Anglais professionnel Hybride (présentiel et/ou à distance)	1	10	TD	10	Contrôle Continu	1	Laure-Line RIBAUD
UE 6.2 : Conduite de relation, coordination et coopération Hybride (présentiel et/ou à distance)	4	44	TD	44	Contrôle Continu	4	Perrine LACAZE
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines			Cf. pages 10 & 11		Marie GRILLON
TOTAL	30	314					

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU IV

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*
2020/2010

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coef UE	
UE 2.6 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	20	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	2	Perrine LACAZE
			TD	8			
UE 4.3 Techniques de positionnement Hybride (présentiel et/ou à distance)	1	18	CM	8	Contrôle Continu	1	Perrine LACAZE
			TD	10			
UE 4.4 Techniques de rééducation et de réadaptation Hybride (présentiel et/ou à distance)	6	114	CM	46	Epreuve terminale Durée 2h	6	Perrine LACAZE
			TD	68			
UE 4.5 Traitement orthétique Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	66	CM	10	Contrôle continue	3	Perrine LACAZE
			TD	56			
UE 5.3 Méthodes de recherche Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	26	CM	14	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Céline DAUZAT
			TD	12			
UE 5.6 Anglais professionnel Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	18	TD	18	Contrôle Continu	2	Laure-Line RIBAUD
UE 6.3 Conduite d'une intervention en ergothérapie Hybride (présentiel et/ou à distance)	6	66	TD	66	Epreuve Terminale Dossier à rendre	6	Perrine LACAZE
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines			Cf. pages 10 & 11		Marie GRILLON
TOTAL	30	336					

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU V

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 5*
2020/2021

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coef. UE	
<u>UE 1.1 Législation, déontologie et éthique</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	44	CM	32	Epreuve Terminale Durée 1h30	3	Céline DAUZAT
			TD	12			
<u>UE 1.4 Santé publique</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	32	CM	16	Epreuve Terminale Durée 2h	2	Frank PIZON
			TD	16			
<u>UE 1.6 Pédagogie</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	34	CM	16	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Céline DAUZAT
			TD	18			
<u>UE 4.8 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	40	CM	20	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Céline DAUZAT
			TD	20			
<u>UE 4.9 Gestes et soins d'Urgence</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	1	21	CM	6	CC : épreuves pratiques	1	Alexandre LAUTRETTE
			TD	15			
<u>UE 4.10 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	24	CM	10	Contrôle Continu	2	Céline DAUZAT
			TD	14			
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	14	Contrôle Continu	2	Céline DAUZAT
			TD	14			
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	18	TD	18	Contrôle Continu	3	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 6.4 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information</u> Hybride (présentiel et/ou à distance)	5	40	TD	40	Contrôle Continu	3	Céline DAUZAT
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines			Cf. pages 10 & 11		Céline DAUZAT
TOTAL	30	281					

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VI

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 6*
2020/2021

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Coef UE	
UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	30	CM	18	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Céline DAUZAT
			TD	12			
UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	28	CM	10	Épreuve Terminalé : Dossier à rendre (Poster du mémoire)	2	Céline DAUZAT
			TD	18			
UE 5.6 Anglais professionnel Hybride (présentiel et/ou à distance)	2	20	TD	20	Contrôle Continu	2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche Hybride (présentiel et/ou à distance)	12	54	TD	54	Épreuve Terminale : Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	12	Céline DAUZAT
UE 6.6 Unité optionnelle Hybride (présentiel et/ou à distance)	3	46	TD	46	Épreuve Terminale Oral (10min de présentation – 10 min d'échanges)	3	Céline DAUZAT
UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL	7	7 semaines			Cf. pages 10 & 11	7	Céline DAUZAT
Service Sanitaire	2	1 semaine stage			Rapport de stage à rendre	2	Emmanuel COUDEYRE
TOTAL	30	178					

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VII

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE
2020/2021**

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	03/09/2020	01/02/2021	Semaine 4	Semaine 24	Semaine 29	Semaine 29
2 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	31/08/2020	01/02/2021	Semaine 4	Semaine 16	Semaine 29	Semaine 29
3 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	31/08/2020	01/02/2021	Semaine 4	Semaine 24	Semaine 19	Semaine 32



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2020 - 2021

Master
Ingénierie de la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21
septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

I. Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BAMDAD Mahchid mahchid.bamdad@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Diagnostic Biomédical.
- Parcours 2 : Diagnostic Biomédical International – bi-diplômant – INRS – Institut Armand Frappier Biotechnologie Santé– Université du Québec – LAVAL-CANADA.

Contact en scolarité :

Service de la Formation – Pôle Master/Licence

scolarite.licence-master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant) :

Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.

En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, un TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité, est obligatoire pour le rattrapage.

Dans le cadre de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.

Examen : Contrôle continu avec obligation de justificatif officiel en cas d'absence.

Stages dans le cadre de la Formation Initiale :

2 stages obligatoires au cours du cursus du Master nécessitant une convention de stage.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Stage de M1 : durée minimum de 2 mois à partir du mois d'avril, sous réserves.

M2 Diagnostic Biomédical:

- Stage de M2 : durée de 6 mois à partir du mois de janvier, sous réserves.

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

Projet tutoré :

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 1 en formation initiale, en formation continue, en alternance et en double diplomation.

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 2 en formation initiale, en formation continue et en alternance.

II. Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

Dans le cadre d'une absence justifiée, en accord avec le responsable de formation, une épreuve de rattrapage est organisée. La date et l'heure de l'épreuve de rattrapage est communiquée directement à l'étudiant(e) absent(e).

Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par le responsable de formation.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

III. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

IV. Modalités de compensation

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

V. Maquettes de la formation :

(Voir tableaux ci-dessous)

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI-FC

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	EvC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	EvC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	EvC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	EvC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Hématologie et pathologies associées	6	EvC		2	E	E : 2 X 1h30	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique	6	EvC		3	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h	-	-	-	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UEs :

- UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)
- UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)
- UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI et FC

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	EvC		3	E + S	E : 1h + 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	EvC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	EvC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3	EvC		3	E	E : 2 X 1h + 2h	1	E	1h	1	E	1h
UE11 : Reproduction humaine	3	EvC		2	E + S	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	EvC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UEs :

- **UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Clémence Dubois Vacataire**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Jean-Luc BAILLY (MCU-HDR Médecine)**
- **UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 11 : Reproduction humaine : Florence BRUGNON (PU-PH Médecine) et Hanae PONS (MCU-PH Médecine)**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Master 2 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC et CP

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	EvC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Qualité, procédure et application	6	EvC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6	EvC		2	E	1h X2	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3	EvC		2	E	2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6	EvC		2	E + O	E : 2 h + O : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Recherche clinique, communication et management	6	EvC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**

Master 2 mention Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC & CP

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Entreprendre et innovation	6	EvC		3	E + M +S	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Projet en biotechnologie	3	EvC		2	M+S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21	EvC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE7 : Entreprendre et innovation:** Evelyne BERNARD (MCU IUT)
- **UE8 : Projet en biotechnologie:** Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche :** Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

**Programme Formation bidiplômante – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé
Laval-Canada**

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS	Crédits UCA	Ratio
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1	3	3
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2	6	3
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2	6	3
			<i>Entreprendre et innovation (M2)</i>	2	6	3
			<i>Entrepreneuriat (M1)</i>	1	3	3
	TOTAL			10	30	3
	S2	France	<i>Projet génie biologique (M1)</i>	1	3	3
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2	6	3
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2	6	3
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2	6	3
<i>Projet de recherche 1 (M1)</i>			4	9	2,2	
TOTAL			11	30	2,7	

Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement <i>Projet de recherche 2</i>	3 9	9 21	3 2,3
	TOTAL			12	30	2,5
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées <i>Projet de recherche 3</i>	3 9	9 21	3 2,3
	TOTAL			12	30	2,5
TOTAL				45	120	2,7

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 1 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE2 S1 M1 : Communication, management et projet professionnel	3	1	EvC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 3 S1 M1 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2	EvC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 S1 M1 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2	EvC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Entrepreneuriat</i>	3	1	EvC		3	E + O + M	1h				1	E	1h
UE6 S3 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2	EvC		2	E + M	E = 2h	1	E	1h	1	E	1h
UE7 S3 M2 : <i>Entreprendre et innovation</i>	6	2	EvC		3	E + M + S	1h	1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 2 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Projet Génie biologique</i>	6	1	EvC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE7 S1 M1 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2	EvC		3	E + S	E : 1h et 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 S1 M1 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2	EvC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 S1 M1 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2	EvC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 12 S1 M1 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4	EvC		2	M + S	1h par étudiant				1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire – 2020 2021

Master
Santé publique

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 21 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)**
SIMAR Carine carine.simar@uca.fr
- **Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)**
GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr
- **Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)**
SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
- **Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)**
COUDEYRE Emmanuel, ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : FAURIE Anne, anne.faurie@uca.fr

Parcours 2/3/4 : LOPES Michelle, michelle.lopes@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.

En cas de non rendu du travail, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.

Stages

Master 1 : le stage de 200h (UE 19) fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance orale qui constituent l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsables à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance, ...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Master 2 : le stage de 400 à 800 h fait l'objet d'un rapport de stage qui constitue l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsables à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance, ...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Le regroupement des enseignements en séminaires d'une semaine permet de généraliser l'accès de la formation à l'ensemble des étudiants ayant une activité professionnelle. Les cours ont lieu sur la période usuelle d'enseignement (08h00-18h30). Compte tenu de cette organisation, il n'y a pas d'autres aménagements d'horaires possibles.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Principe pour le M1 et le M2 : les semestres se compensent

Master 1

UE 19 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 1

UE 1210 non compensable et ne participant pas à la compensation

UE1211 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 2

UE 2210 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 3

UE 3210 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 4

UE 4211 non compensable et ne participant pas à la compensation

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Master 1 santé publique parcours 1-2-3-4

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11. Introduction à la santé publique	6	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 12. Initiation aux sciences de l'éducation et de la formation	9	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13. Etat de santé et organisation	6	EvT		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 14. Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9	EvT		1	A	-	1	A	-	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES :

UE14 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11 et 12 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 15. Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2 h
UE 16. Initiation à la recherche et au mémoire	3	EvC		2	-	-	2	A	-	2	A	
UE 17. Promotion de la santé	6	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	2 h
UE 18. Méthodes en évaluation	6	EvT		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 19. Stage	9	EvT		2	A et S	-	2	A et S	-	2	A et S	-
UE 20. Anglais	3	EvT		1	A	-	1	A	-	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : En cas de nécessité, les évaluations des UE 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

A : UE 16 : Synthèse bibliographique et problématisation

A : UE18 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

A : UE19 : Extrait de pages e portfolio dépôt exclusivement sur MOODLE

A : UE20 : Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE

Master santé publique parcours 1 « enfants, adolescents et jeunes adultes »

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 121. Education et promotion de la santé	9	EvT		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 122. Politiques d'éducation et promotion de la santé	6	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2 h
UE 123. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	EvT		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 124. De l'éducation à la santé à l'ETP	3	EvT		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 125. Ethique et éducation à la santé	6	EvC		2	-	-	2	A	-	1	E	2 h
UE 126. Prévention des pratiques addictives (option 1)	3	EvC		2	-	-	2	A	-	1	E	2 h
UE 127. Politiques territoriales et promotion de la santé (option 2)	3	EvC		2	-	-	2	A	-	1	E	2 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

En cas de nécessité, les évaluations des UE 121, 122, 125, 126 et 127 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

UE 121 : Dossier de synthèse sur les enjeux éducatifs en matière de santé - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 125 : 2 TD relatifs à l'éthique - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 126 : 2 TD relatifs à la prévention des conduites à risques – dépôt exclusivement sur MOODLE

U127 : 2 TD relatifs aux politiques territoriales - dépôt exclusivement sur MOODLE

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 128. Education à la santé en milieu scolaire	3	EvC		2		-	2	A	-	1	E	3h
UE 129. Formation des acteurs de l'éducation à la santé	6	EvC		2			2	A		1	E	2h
UE 1210. Stage (400 h)	9	EvC		3		-	1	A	-	1	A	
UE 1211. Mémoire	9	EvT		2	M + S	-	2	M + S	-	2	M + S	
UE 1212. Anglais	3	EvC		2			2	A		1	E	3h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

En cas de nécessité, les évaluations pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

UE 128 : projet de promotion de la santé – dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 129 : 2 TD relatifs à l'ingénierie de formation et à l'andragogie - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE1210 : 3 extraits de e portfolio – Extrait via Mahara ou autre logiciel utilisé e portfolio

UE1212 : poster et doc audio/vidéo – dépôt exclusivement sur MOODLE

Master santé publique parcours 2 « évaluation en santé »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 221. Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 222. Outils épidémiologiques en évaluation	6	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 223. Gestion des risques	3	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 224. Evaluation médico économique	6	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 225. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 226. Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3	EvT		1	A		1	A		1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 227. Accréditation, certification et EPP	3		EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 228. Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3		EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 229. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6		EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 2210. Stage	12		EvT		1	M		1	M		1	M	
UE 2211. Mémoire	3		EvT		2	M et S		2	M et S		2	M et S	
UE 2212. Anglais	3		EvT		1	M		1	M		1	M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 3 « sciences du risque en santé environnementale et santé au travail »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 321. Perception et communication sur le risque	3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 322. Outils épidémiologiques en évaluation	3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 323. Outils toxicologiques	6	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 324. Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 325. Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 326. Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3	EvT		1	A		1	A		1	E	2H
UE 327. Santé au travail : 1/ Fondamentaux – 2/ Ergonomie et métrologie – 3/ Risques psycho-sociaux	6	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 328. Anglais	6	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E	
UE 329. Projet Filière	6	EvT		2	M + S		2	M + S		2	M + S	
UE 3210. Stage	18	EvT		2	M + S		2	M + S		2	M + S	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 4 « éducation thérapeutique du patient »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences									
		Type de contrôle	Evaluation initiale			RSE			2ème chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 421. Education et promotion de la santé	6	EvT	1	A		1	A		1	E	2h
UE 422. Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6	EvT	1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 423. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	EvT	1	M		1	M		1	E	2h
UE 424. De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6	EvT	1	M		1	M		1	E	2h
UE 425. Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6	EvT	1	M		1	M		1	E	2h
UE 426. ETP, activité physique et vie quotidienne	3	EvT	1	M		1	M		1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 427. ETP, médicaments, gestion des traitements et recommandations	3	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 428. ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 429. ETP et parcours de soin, périnatalité	3	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 4210. ETP, psychoéducation et addictions	6	EvT		1	M		1	M		1	E	2h
UE 4211. Stage	6	EvT		1	M		1	M		1	M	
UE 4212. Mémoire	3	EvT		2	M+S		2	M+S		2	M+S	
UE 4213 : Anglais / langue étrangère	3	EvT		1	M		1	M		1	E	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES :